
2019

**MAIF, INVESTISSEUR
RESPONSABLE
ET ENGAGÉ**



MAIF

RAPPORT DU GROUPE MAIF
tel que prévu à l'article 173 de la loi de Transition
énergétique pour la croissance verte

**CONVAINCUS QUE SEULE
UNE ATTENTION SINCÈRE
PORTÉE À L'AUTRE ET AU
MONDE PERMET DE
GARANTIR UN RÉEL
MIEUX COMMUN, NOUS, MAIF,
PLAÇONS CETTE ATTENTION
AU CŒUR DE CHACUN DE NOS
ENGAGEMENTS ET DE
CHACUNE DE NOS ACTIONS.**

C'est notre raison d'être, ce que nous faisons aujourd'hui et que nous continuerons à faire demain.

Face à des enjeux de fracture sociale, d'urgence climatique et de rupture digitale qui s'amplifient, nous prenons nos responsabilités en tant qu'assureur militant, employeur responsable, acteur économique citoyen.

Comment ? En pesant sans relâche chacune de nos décisions, chacun de nos actes, chacun de nos choix, pour qu'ils génèrent un impact positif.

Militants depuis plus de quatre-vingts ans, nous voulons aller encore plus loin dans nos engagements, et nous le ferons avec vous.

Cela peut paraître ambitieux pour un assureur. Pour un assureur militant, c'est un projet enthousiasmant.

édito



Les conséquences de plus en plus visibles du réchauffement climatique, les crises sociales et le choc de la pandémie de Covid-19 à l'échelle de la planète nous rappellent la nécessité de conduire et réussir une transition écologique et sociétale ambitieuse. Ces événements donnent sens à une croissance économique revisitée, soucieuse de la préservation des ressources et de l'environnement, attentive à une juste répartition des richesses, porteuse d'une conscience collective. Les États commencent à entendre et à accompagner ce mouvement de fond. Stimulées par la loi Pacte, les entreprises peuvent elles aussi emprunter ce chemin de responsabilité. Certaines se dotent d'un projet et deviennent entreprises à mission. À la MAIF, ce rôle sociétal est enraciné au plus profond de notre histoire. Depuis le 11 juillet 2020, il est même inscrit au cœur de nos statuts. La MAIF gère 20 milliards d'euros d'actifs confiés par ses sociétaires et adhérents à travers leurs

cotisations et leur épargne. C'est naturellement qu'elle a accompagné l'essor de l'investissement socialement responsable depuis près de quinze ans, avec la volonté forte de progresser chaque année un peu plus, pour mettre ses capitaux au service de ses convictions. La totalité de ses investissements sont passés au filtre de critères très exigeants en termes environnemental, social et de gouvernance. En 2019, nous avons entamé la définition d'une véritable stratégie Climat, et nous nous sommes mis en ordre de marche pour que, progressivement, chaque euro investi vise un impact environnemental ou social positif. Ces choix nous engagent. Plus que jamais, chaque acte compte. La sincérité et la continuité comptent aussi. La MAIF sait pouvoir s'appuyer sur la confiance et l'adhésion de ses sociétaires pour avancer et mobiliser autour d'elle.

**Dominique Mahé, président du groupe MAIF
Pascal Demurger, directeur général MAIF**

Sommaire

12

**MAIF INVESTISSEUR SOCIALEMENT RESPONSABLE :
UN ENGAGEMENT COLLECTIF ET AUTHENTIQUE**

14 Une démarche de long terme

16 Une exigence pour tous

19 L'adhésion de nos parties prenantes

22

**UNE DÉMARCHE AFFERMIE, EN CONSTANTE
AMÉLIORATION**

24 Les principes clés

26 Des critères ESG déterminants

34 Une gestion des risques climatiques
sans cesse renforcée

43 Des labels, gages de confiance

44

INVESTIR POUR UN MIEUX COMMUN

46 La recherche d'un impact social

47 La recherche d'un impact environnemental

52

**L'ENGAGEMENT RESPONSABLE,
PILIER DE L'ASSURANCE VIE MAIF**

54 Des critères extra-financiers prépondérants

55 Pour l'emploi, la santé et l'inclusion :
des placements à dimension sociale

56 Pour la transition énergétique et la planète :
des placements à impact environnemental

58 TABLES DE CORRESPONDANCE

60 GLOSSAIRE

préambule

Investisseur institutionnel, l'assureur place sur les marchés financiers les cotisations et l'épargne de ses sociétaires et adhérents. Il doit pouvoir répondre à leurs besoins en cas d'accident ou de coup dur, et faire fructifier l'argent qui lui est confié. En cela il porte une responsabilité. Elle lui fait tout d'abord rechercher la sécurité comme la performance de ses placements. Puis, par ses choix, il finance l'économie réelle. MAIF a depuis longtemps fait le choix de financer une économie qui corresponde à ses valeurs. Cette économie est sociale, solidaire, inclusive, équitable. Elle a conscience des enjeux environnementaux et sociétaux du monde contemporain et priorise ses objectifs. Même s'il reste encore relativement méconnu des Français, l'investissement socialement responsable a fortement progressé depuis que les Nations unies en ont défini les contours en 2006. Tant mieux, car ce n'est qu'au prix d'une démarche collective et massive que les investisseurs feront prendre aux marchés un tournant véritable. La crise du Covid-19 a montré par ailleurs que les investissements durables et les valeurs vertes résistent mieux dans la tourmente et pourraient servir de base à une relance réussie.

« L'ISR est profondément inscrit dans le parcours humaniste et militant MAIF, explique Sophie Elkrief, directrice des investissements et des placements. Notre mutuelle s'y est intéressée très tôt, en se plaçant dans une démarche de progrès continu, jusqu'à lui donner ces dernières années une importance stratégique. Elle ne se pose pas en donneuse de leçons, mais elle a au contraire à cœur d'agir, d'accompagner, pour impulser une dynamique et avancer ensemble. C'est notre manière de voir les choses vis-à-vis des entreprises et des projets que nous finançons. » Alors qu'on évoque un avant et un après la crise sanitaire, l'investissement responsable voit s'ouvrir de nouvelles perspectives. « Cette crise touche l'humanité et fait réfléchir sur la société, analyse Sophie Elkrief. Dans quelle société a-t-on envie de vivre ? Dans quelles valeurs se projeter ? Elle pose de nombreuses questions et remet l'humain au centre des préoccupations. C'est en résonance complète avec l'approche MAIF, qui a encore plus de légitimité pour faire valoir sa recherche d'impact sociétal et donner autour d'elle une impulsion. »

La finance durable est une discipline qui n'a pas encore atteint sa pleine maturité. Elle évolue rapidement, au rythme des nouveaux outils d'analyse disponibles et des problématiques émergentes. MAIF veut conduire une politique 100 % responsable. Chacun de ses choix d'investissement considère au premier chef les critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Elle fait appel pour 30 % de ses placements à des sociétés de gestion auxquelles elle demande la même exigence. Une marge de progression existe, mais la volonté est claire : privilégier à chaque fois que possible les investissements vertueux.

Pour cela, elle a structuré sa stratégie ESG et Climat selon trois grands axes : un engagement collectif et authentique de la mutuelle et de ses parties prenantes, une démarche d'amélioration continue de ses performances ESG et Climat, et un renforcement des impacts positifs de ses investissements. Ce rapport présente les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus.

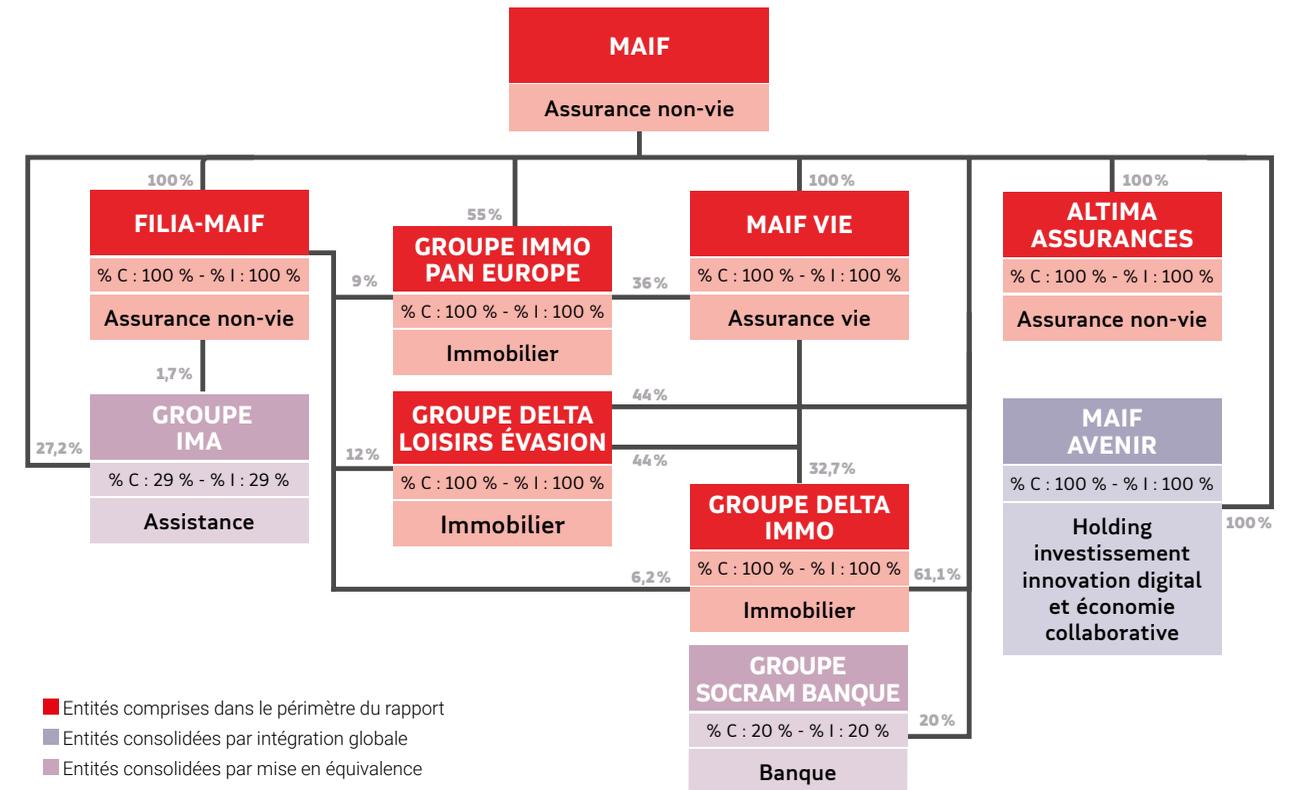
En 2019, l'évolution de la démarche ESG et Climat de MAIF a été portée par :

- l'adoption, en juin 2019, de la raison d'être de la mutuelle et son engagement de se transformer en entreprise à mission. La stratégie ISR s'articulera désormais autour de cette mission en visant, à chaque fois que cela est possible, un impact positif de la mutuelle sur son environnement et la société ;
- la poursuite des réflexions autour du changement climatique, qui par ses conséquences massives et structurelles sur notre société, fait partie du champ de déploiement de notre raison d'être. La stratégie Climat MAIF, élaborée avec l'implication de la gouvernance, sera validée et rendue publique en 2020.
- une évaluation des risques climatiques liés aux investissements financiers. Cet exercice constitue une première étape à partir de laquelle la mutuelle entend progresser afin d'en assurer la meilleure maîtrise possible.

Organigramme au 31 décembre 2019

Les informations communiquées dans le présent rapport portent sur les actifs financiers MAIF, FILIA MAIF, MAIF VIE et ALTIMA Assurances. Ces actifs viennent en couverture des engagements d'assurance et de l'épargne des souscripteurs des contrats d'assurance vie en euros distribués par la filiale d'assurance vie MAIF VIE. Les montants communiqués dans ce rapport sont en valeur de marché. Sauf mention contraire, les informations présentées ne couvrent pas :

- l'immobilier d'exploitation ;
- les participations stratégiques comme Socram Banque ou Inter mutuelles assistance ;
- les filiales d'investissement MAIF Avenir et MAIF Investissement Social et Solidaire ;
- les montants investis dans les unités de compte par les adhérents des contrats d'assurance vie multisupport.



% C : Pourcentage de contrôle qui représente la fraction des droits de vote en AG que détient l'entreprise consolidante. Il correspond à l'addition des taux de participation tant que la chaîne de contrôle (càd % ≥ 50 %) n'est pas rompue. Il sert à déterminer le périmètre et la méthode de consolidation.

% I : Pourcentage d'intérêt qui représente la fraction des droits aux bénéfices. Il correspond au produit des taux de participation et sert à déterminer la quote-part des sociétés mises en équivalence et à partager les capitaux propres entre la part du groupe et les intérêts minoritaires.

Groupe Delta Immo : Delta Immo, Delta Falguière, Pommerim, Delta International Immo, Delta Hamburg 1, Delta Rue Monsieur, Delta Paludate, Delta Galilée et Delta Réaumur.
Groupe Immo Pan Europe : Immo Pan Europe, Immo Pan 1 et Centre Europe.
Groupe Delta Loisirs Évasion : OPCI Delta Loisirs Évasion et SAS Delta Loisirs Évasion.

Au 31 décembre 2019, dans le périmètre du présent rapport, le groupe MAIF gère 19,9 milliards d'euros d'actifs financiers¹. Ils proviennent pour 8,1 milliards d'euros des cotisations versées par les sociétaires MAIF, de FILIA-MAIF et d'Altima Assurances, et pour 11,8 milliards d'euros des contrats d'assurance vie en euros souscrits auprès de MAIF VIE.

Répartition des actifs financiers du groupe MAIF

Gestion directe
72%

- liquidités 7,0 %
- obligations d'États 24,9 %
- obligations d'entreprises 39,6 %



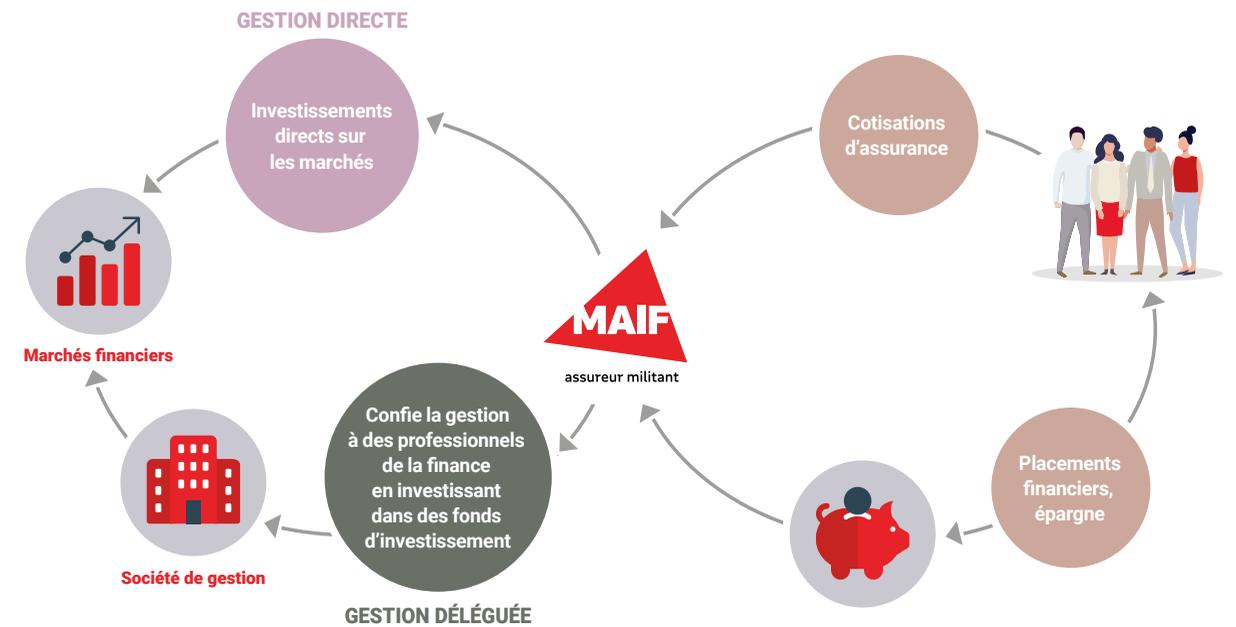
Gestion déléguée
28%

- fonds monétaires 0,1 %
- fonds obligataires 4,0 %
- fonds dette privée 4,0 %
- fonds actions 6,5 %
- fonds de private equity 1,2 %
- fonds d'obligations convertibles 3,0 %
- fonds multi-asset 0,7 %
- fonds immobiliers 8,3 %
- fonds d'infrastructures 0,7 %

Les placements nécessitant une expertise particulière font l'objet d'une gestion déléguée. La gestion de ces actifs financiers est confiée à différentes sociétés de gestion choisies pour leur expertise à travers des souscriptions dans des fonds d'investissements. Il s'agit notamment :

- des investissements obligataires spécialisés (investissements dans les obligations à haut rendement ou des institutions de microfinance, fonds de dettes privées...);
- des investissements en actions d'entreprises (actions cotées et private equity);
- du financement de projets immobiliers ou d'infrastructures.

En règle générale, le groupe MAIF privilégie les investissements dans des fonds ouverts à d'autres investisseurs dans le cadre de sa gestion déléguée. Ainsi, les fonds gérés exclusivement pour la MAIF par des sociétés externes ne représentent que 28% de ses investissements en gestion déléguée.

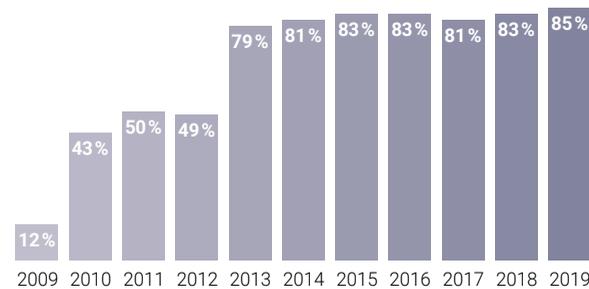


1. Actifs financiers de MAIF, FILIA MAIF, MAIF VIE et ALTIMA Assurances exprimés en valeur de marché.

Indicateurs ESG et Climat du groupe MAIF

Part d'investissements socialement responsables (ISR)

Évolution de la part ISR



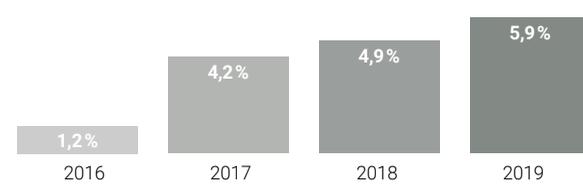
Objectif 2019 : 75 % minimum d'ISR

Au 31 décembre 2019, 85% des actifs financiers prennent en considération des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Une analyse ESG et Climat est réalisée sur 100% des produits d'investissement (fonds, dette d'entreprise ou d'État) préalablement à tout investissement par le groupe MAIF.

Contribution à la transition énergétique et écologique

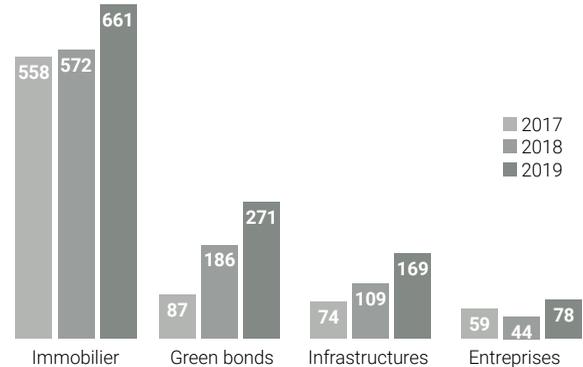
Évolution de la part verte



Objectif 2019 : au moins 4 % de part verte

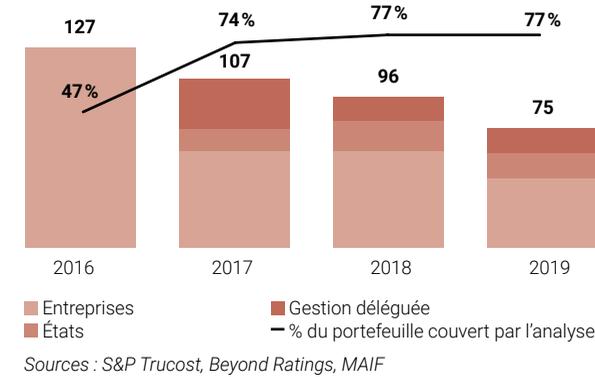
Au 31 décembre 2019, 5,9% des actifs financiers contribuent à la transition énergétique et écologique.

Actifs composant la part verte (M€)



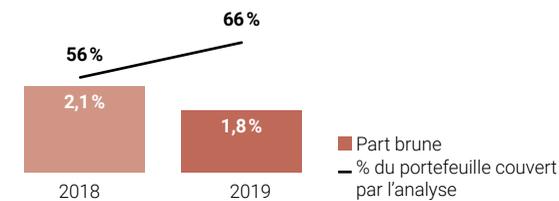
En 2019, la part verte est principalement composée d'actifs immobiliers (à hauteur de 56%), mais aussi de green bonds (23%), d'infrastructures d'énergie renouvelable (14%) et d'entreprises qui proposent des solutions en faveur de la transition énergétique et écologique (7%).

Empreinte carbone



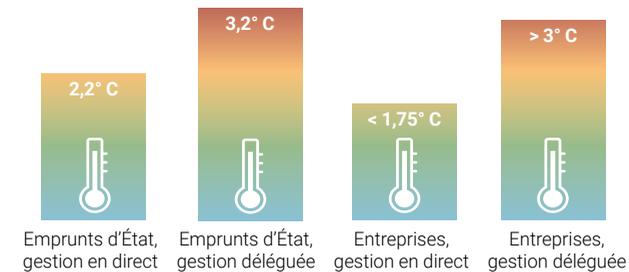
En 2019, l'empreinte carbone est calculée sur 63% des actifs financiers. L'amélioration de l'empreinte carbone sur la période provient principalement de la diminution de l'empreinte carbone des entreprises et des États financés directement par le groupe MAIF.

Évolution de la part brune



La part brune correspond aux investissements dans des projets ou des entreprises impliqués dans l'extraction et la production d'énergies fossiles, ou des immeubles particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre (correspondant à une note F ou G selon l'étiquette climat du diagnostic de performance énergétique).

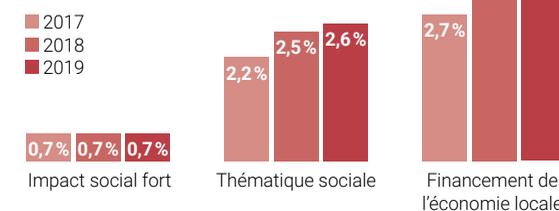
Alignement des actifs financiers avec une limitation du réchauffement climatique à 2°C



En 2019, le groupe MAIF a missionné deux prestataires afin d'avoir une vision du réchauffement climatique probablement induit par les entreprises et les États financés. L'exercice a porté sur 61% des investissements. Les données obtenues sont indicatives, les méthodes disponibles ne permettant pas encore d'obtenir des résultats précis.

Investissements à dimension sociale

Évolution des investissements à dimension sociale



En 2019, les investissements à dimension sociale représentent 7% des actifs financiers, contre 6,6% en 2018, et 5,6% en 2017.

MAIF INVESTISSEUR SOCIALEMENT RESPONSABLE: UN ENGAGEMENT COLLECTIF ET AUTHENTIQUE

L'engagement MAIF en faveur de l'investissement socialement responsable procède de son engagement constant au service d'une société plus équitable, plus solidaire et plus durable, qui se décline dans chacun de ses actes. En prenant très tôt la mesure des enjeux du développement durable et de ses responsabilités en tant qu'investisseur institutionnel, MAIF a initié une démarche 100% responsable et pilote ses investissements en adéquation avec ses convictions. Elle mobilise en ce sens ses équipes et ses parties prenantes. Aujourd'hui première entreprise à mission qui fait de l'attention sincère portée à l'autre sa raison d'être, elle agit pour un réel mieux commun et vise à accroître l'impact positif de ses investissements. Ce chapitre présente les évolutions majeures et les principes qui régissent sa démarche.

01



Une démarche de long terme

2006 MAIF signe les dix principes du Pacte mondial des États-Unis en faveur de la responsabilité sociale des entreprises. Le groupe MAIF s'assure depuis lors que les entreprises qu'elle choisit de financer sont en mesure de respecter ces principes.

2007 MAIF lance une réflexion sur l'investissement socialement responsable (ISR). L'ISR ne représente alors que 0,73 % des actifs financiers disponibles pour les investisseurs français.

2009 premier assureur français à signer les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies, MAIF concrétise son engagement par la rédaction d'une charte qui trace les grandes lignes de sa politique d'investisseur responsable. Elle est aussi le premier assureur à développer une gamme d'épargne entièrement garantie responsable et solidaire.

2013 Le groupe MAIF reçoit le prix de l'Investisseur responsable, créé par les sociétés Natixis et Amadéis, pour la qualité de sa politique ISR.

2015 MAIF sponsorise le développement de Carbon impact analytics, une méthode innovante de mesure de l'impact des investissements financiers sur le réchauffement climatique.

2009 Les décisions prises en matière d'investissement – et les pratiques financières d'une manière générale – ne tiennent pas suffisamment compte des considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG). En effet, ces critères ESG constituent les principaux axiomes du développement durable. [...] Agissons ensemble sur la base des Principes pour l'investissement responsable et nous pourrions être en mesure de protéger toutes les précieuses ressources de notre Terre.

Kofi A. Annan, secrétaire général des Nations unies, Principes pour l'investissement responsable

2016 MAIF se fixe l'objectif ambitieux de déployer une démarche d'investissement socialement responsable sur plus de 75 % de ses actifs financiers.

2017 MAIF exclut de ses investissements en direct et de ses fonds dédiés les entreprises de l'industrie du tabac.

2018 MAIF formalise ses premiers engagements sur le climat en fixant un objectif de part verte et en excluant de ses investissements en direct et de ses fonds dédiés des entreprises particulièrement exposées au charbon thermique. Elle adhère à l'initiative Climate Action 100+ pour inciter les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre à une action plus vertueuse pour la planète.

2019 MAIF entreprend de devenir entreprise à mission et lance son nouveau plan stratégique 2019/2022, qui ancre sa mission sociétale et renforce son positionnement d'investisseur responsable, engagé et exigeant. Elle s'engage à mettre en œuvre une démarche d'investissement 100 % responsable : la prise en compte des critères sociétaux et climatiques est préalable à toute décision d'investissement direct ou via des sociétés de gestion, au même titre que les critères financiers. MAIF crée le fonds MAIF Transition, dont l'ambition est de financer dans chaque département français de métropole et d'outre-mer la transition des exploitations vers l'agriculture biologique, en s'appuyant sur la production d'énergie renouvelable. À terme, ce fonds vise à investir de 200 à 400 M€.

2019 MAIF est identifiée dans le Leaders' Group 2019 des PRI, qui récompense la qualité de sa démarche d'investisseur responsable lors de la sélection et du suivi de ses gérants externes². Fin 2019, MAIF renforce ses engagements ESG et Climat pour 2020 :

- elle augmente son objectif de part ISR à 80 % et son objectif de part verte à 5 % de ses actifs financiers ;
- elle renforce ses critères d'exclusion sur le charbon, en s'alignant sur les principales préconisations des ONG portées par la Fédération française de l'assurance (cf. chapitre II, partie 3) ;
- elle devient membre du Forum pour l'investissement responsable et rejoint le réseau international des investisseurs pour l'impact (Global impact investing network).

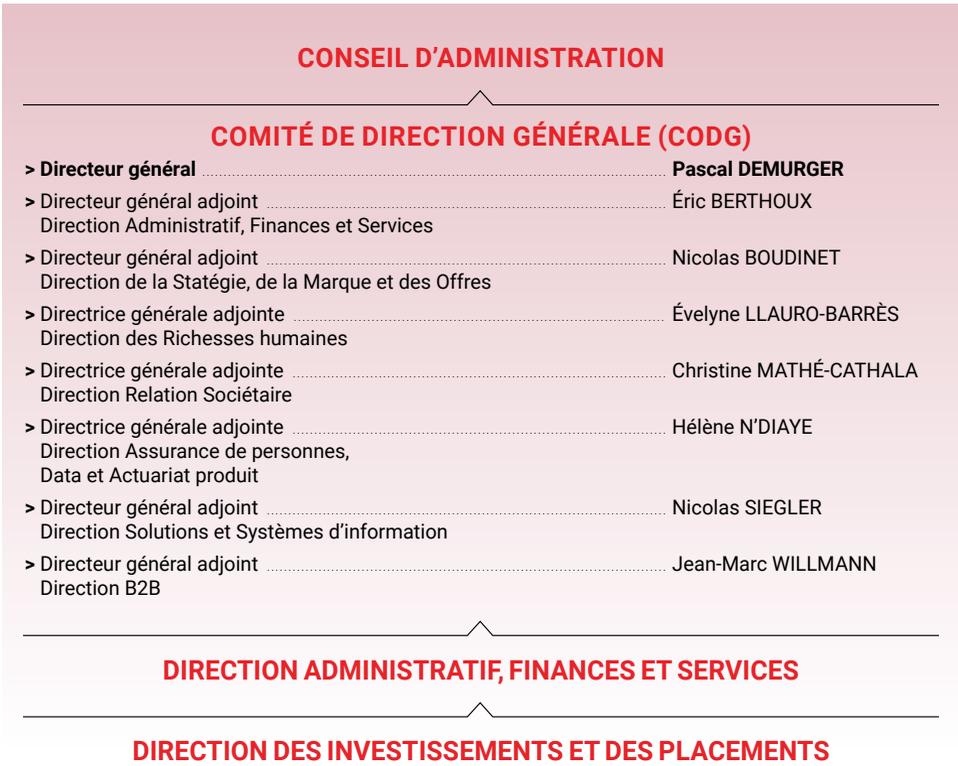
2. Évaluation réalisée sur la sélection et le suivi des gérants de fonds d'actions cotées et de private equity.

Une exigence pour tous

La gouvernance mobilisée

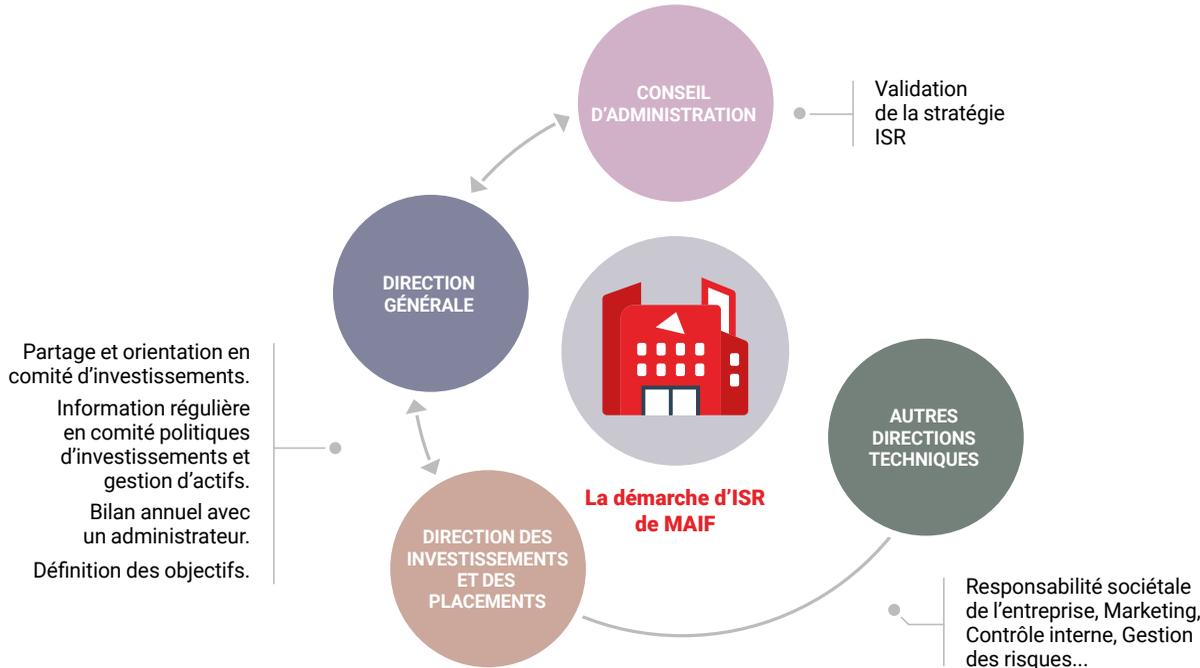
La politique d'investissement responsable engage tout le groupe MAIF et irrigue la gestion des actifs de l'ensemble de ses sociétés. Chaque année, les orientations proposées par la Direction des Investissements et des Placements sont

validées par la Direction générale et le conseil d'administration après présentation au comité des risques, d'audit et des comptes.



La démarche d'investissement responsable MAIF fait l'objet d'échanges réguliers avec la direction (reporting, évolutions de la stratégie...) lors des comités politiques d'investissements et gestion d'actifs³ et des comités d'investissements⁴.

Des échanges réguliers sont également organisés avec d'autres directions techniques.



3. Le comité politiques d'investissements et gestion d'actifs réunit le président, les directeurs généraux des principales sociétés du groupe et les membres du comité d'investissements.

4. Le comité d'investissements réunit le directeur général adjoint en charge de la Direction Administratif, Finances et Services, la directrice des Investissements et des Placements, le directeur de la Gestion économique, les responsables de la Gestion d'actifs, des Opérations financières, de la Gestion actif-passif et de la Gestion des risques du groupe MAIF.

Une équipe d'experts et une démarche intégrée

Une équipe est dédiée à l'analyse et au suivi des risques extra-financiers des investissements réalisés pour le compte du groupe MAIF. Les analystes en investissement socialement responsable rendent compte à la responsable de la Gestion actions et Expertise de la DIP et à la directrice des investissements et des placements. Les équipes de gestion et de reporting de la DIP sont également fortement impliquées dans la mise en œuvre de la démarche et le développement des nouveaux outils d'analyse ESG et climat. Les comités ISR mensuels permettent d'effectuer un suivi de la bonne application de la politique d'investissement responsable, et de sensibiliser les équipes aux nouveaux enjeux. Ils rassemblent les analystes ISR et les gérants d'actifs financiers

MAIF, les responsables de la gestion d'actifs et des opérations financières de la DIP et la directrice des investissements et des placements.

ET SUR LE CLIMAT



En 2019, l'ensemble de l'équipe de la Direction des Investissements et des Placements a bénéficié d'une formation sur les enjeux climatiques dans les investissements, réalisée par le cabinet spécialisé I Care & Consult.

Des sociétaires impliqués

MAIF bénéficie d'une identité forte et ancrée en matière d'engagement sociétal. Très sensibilisés à l'urgence des enjeux sociétaux, climatiques et environnementaux, les sociétaires MAIF sont demandeurs d'une information précise et complète sur l'engagement et la contribution de leur assureur. En cohérence avec sa raison d'être et sa mission, MAIF a à cœur de promouvoir la diffusion de la connaissance sur l'investissement responsable et l'évaluation de l'impact social des investissements. Une communication régulière sur l'investissement socialement responsable du groupe MAIF est adressée aux sociétaires, adhérents et prospects, par l'intermédiaire des supports papier et en ligne. Le site institutionnel entreprise.maif.fr présente la politique d'investissement responsable et ses déclinaisons. Elle donne accès à la charte d'investissement responsable du groupe. Le site maif.fr propose à la souscription les produits d'épargne de la gamme solidaire : livret d'épargne solidaire, Assurance vie Responsable et Solidaire. *Le mag de l'épargne* développe sur le web la pédagogie sur la finance responsable et solidaire. Trois fois par an, sociétaires et adhérents MAIF et FILIA MAIF sont

informés via leur magazine généraliste *Le Mag de l'actualité* de l'investissement responsable dans leur mutuelle. Enfin, des campagnes de communication grand public dédiées à la finance responsable viennent mettre en lumière l'importance accordée par la MAIF à cet engagement pour la société et pour la planète.

“ **Si à la MAIF nous proposons de l'épargne responsable et solidaire, c'est parce que nous avons décidé que l'épargne doit avoir un impact positif. Mettre de l'éthique dans l'épargne, c'est ça être assureur militant aujourd'hui.** ”

Campagne TV MAIF #ChaqueActeCompte

L'adhésion de nos parties prenantes

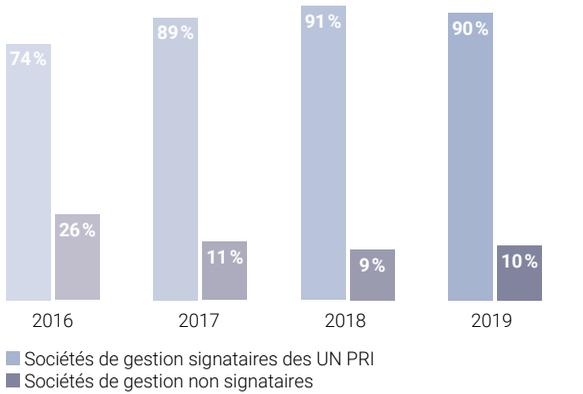
Les sociétés de gestion partenaires

Le groupe MAIF confie la gestion d'une partie significative de ses actifs financiers à un panel diversifié de sociétés de gestion, principalement françaises et européennes. Dans ce domaine, il est un partenaire exigeant. Par le dialogue, il les incite à développer leur prise en considération des enjeux ESG et Climat dans leurs décisions d'investissement. Le groupe MAIF mobilise ainsi les sociétés de gestion avec lesquelles il travaille en faveur du développement de l'investissement socialement responsable (ISR). Il a rédigé une charte en ce sens, qui informe les sociétés de gestion de sa préférence pour l'ISR, à performance et risque financier équivalents.

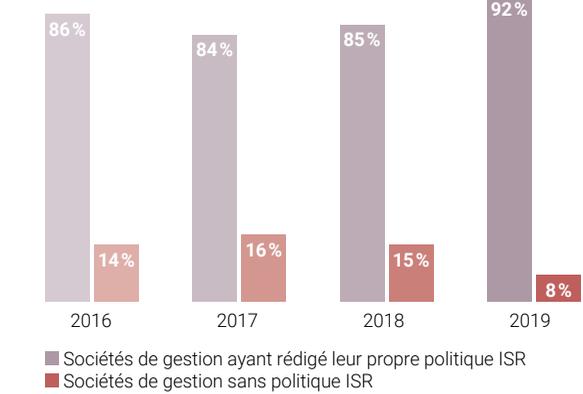
Un questionnaire extra-financier est adressé à chaque entrée en relation avec une société de gestion et est renouvelé chaque année. Une analyse systématique de la démarche ISR des fonds est également réalisée en amont de chaque investissement, afin de prendre en considération l'effectivité de leur alignement avec les engagements du groupe MAIF en tant qu'investisseur responsable. Cette analyse est complétée par un questionnaire spécifique « climat » annuel pour chaque fonds en portefeuille.

Bilan de la démarche d'engagement MAIF auprès des sociétés de gestion

Évolution de la part des sociétés de gestion partenaires MAIF qui ont rejoint les principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UN PRI)



Évolution de la part des sociétés de gestion partenaires MAIF qui ont défini leur propre politique d'investissement socialement responsable



92% des actifs investis à travers des fonds d'investissement sont confiés à des sociétés de gestion signataires des UN PRI.

Les entreprises

Pour améliorer sa performance sociétale et climatique et mobiliser le plus largement possible en faveur d'un réel mieux commun, MAIF encourage ses parties prenantes à progresser. Elle a initié en 2017 une démarche de promotion des enjeux extra-financiers auprès des entreprises qu'elle finance directement via la dette. Cette sensibilisation est menée directement par l'équipe ISR MAIF, ou par le biais d'initiatives conjointes d'investisseurs tels que Climate Action 100+, la Fédération française de l'assurance ou le Forum pour l'investissement responsable.

À travers l'engagement actionnarial, un investisseur peut également avoir l'occasion de prendre position sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les investissements en actions MAIF passent systématiquement par des fonds d'investissement gérés par des sociétés de gestion externes. Cependant, le groupe requiert de tous les fonds actions dans lesquels il investit de lui communiquer une fois par an un rapport, évalué par les équipes internes, portant sur :
- la façon dont ils ont exercé leur droit de vote en assemblée générale ;
- les résolutions validées et refusées par le fonds.
Plus globalement, elle interroge chaque année ses sociétés de gestion sur leurs pratiques d'engagement sur chaque classe d'actifs.

En 2019, l'engagement MAIF vis-à-vis des entreprises a été réalisé essentiellement à travers l'initiative Climate Action 100+.

CLIMATE ACTION 100+



Pour peser sur les grandes entreprises de l'économie mondiale afin qu'elles engagent de manière concrète leur transition énergétique, plus de 400 investisseurs de Climate Action 100+ leur demandent d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la transparence de leur communication financière sur ces aspects.

Bilan de l'étude de l'exercice des droits de vote des fonds d'actions cotées dans lesquels le groupe MAIF a investi.

En 2019, les fonds, dans lesquels le groupe MAIF a investi, ont voté aux assemblées générales de 94 % des entreprises du portefeuille.

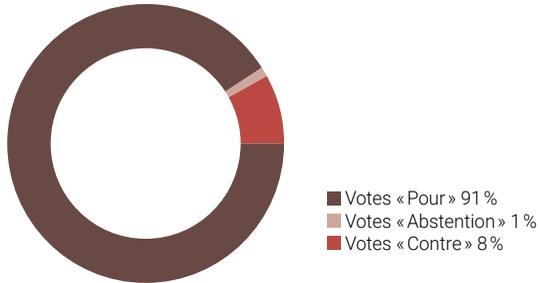
43 %

de ces assemblées générales ont fait l'objet d'au moins un vote négatif de la part des fonds dans lesquels le groupe MAIF a investi.

2366

résolutions résolutions en moyenne ont été votées par chaque fonds actions du portefeuille de gestion déléguée en 2019.

Répartition des votes exercés en 2019



Étude réalisée en 2019 sur tous les fonds d'actions cotées du portefeuille de gestion déléguée, portant sur les votes exercés lors des assemblées générales tenues courant 2018.

La communauté internationale et l'écosystème financier

Convaincu que l'affirmation de son engagement et le partage de bonnes pratiques et d'expertises peuvent favoriser la mobilisation collective et permettre de construire des solutions adaptées et inclusives, le groupe MAIF s'associe à des groupes de travail et coalitions nationales et internationales pour faire progresser la responsabilité sociétale des entreprises et l'investissement responsable en France et dans le monde.

Il participe ainsi à de nombreuses initiatives en faveur de la finance durable :

- groupes de travail sur l'intégration de critères ESG et Climat dans les placements financiers et l'épargne et participation à la commission sur le développement durable de la Fédération française de l'assurance ;
• groupe de réflexion sur l'ISR de l'Association française des investisseurs institutionnels ;
• cercle des institutionnels de Novethic, dont la vocation est d'accompagner les investisseurs désireux de renforcer leur engagement sur la finance durable ;
• groupe de travail sur la transition juste des UN PRI ;
• groupes de travail de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de la Fédération française de l'assurance sur l'évaluation des risques climatiques ;
• membre de la commission consultative climat et finance durable de l'ACPR ;

- lancement de trois fonds, dont l'objectif est de lutter contre le réchauffement climatique aux côtés d'une dizaine d'investisseurs.

Depuis 2012, MAIF cofinance la chaire Valeur et RSE de l'université d'Auvergne, qui étudie l'impact des démarches RSE sur la valorisation économique et boursière des entreprises privées. Les travaux de cette chaire sont accessibles à l'adresse chaire-valeur-et-rse.fr.

Finance for tomorrow

MAIF a rejoint en 2017 cette réunion d'acteurs privés, publics et institutionnels de la place de Paris au service d'une finance verte et durable prenant en compte les défis environnementaux et sociaux. Son objectif : renforcer les synergies et œuvrer pour le rayonnement international de Paris comme place financière verte.

UNE DÉMARCHE AFFERMIE, EN CONSTANTE AMÉLIORATION

Pour concilier performance financière et engagement sociétal, et gérer ses actifs au mieux des intérêts à long terme de ses sociétaires, MAIF améliore en permanence sa démarche d'investisseur responsable et fait évoluer sa stratégie d'investissement. Cette stratégie allie des principes fondamentaux et une approche pragmatique pour sélectionner et maîtriser les opportunités et les risques extra-financiers avec toujours plus d'acuité.

02



Les principes clés

L'esprit de la politique d'investissement MAIF

En tant qu'assureur et investisseur institutionnel, MAIF se doit de garantir sur le long terme la sécurité et la rentabilité des actifs financiers confiés par ses sociétaires à travers leurs cotisations et par les adhérents de son contrat d'assurance vie. Ces capitaux sont placés de telle sorte qu'ils lui permettent de faire face à tout instant à ses engagements d'assureur. Groupe mutualiste, MAIF n'a pas d'actionnaires à rémunérer. Les actifs qu'il doit préserver et qu'il s'efforce de faire fructifier servent l'intérêt exclusif de ses sociétaires et adhérents. La stratégie d'investissement responsable du groupe suit en cohérence la même ligne directrice. MAIF est convaincue que la prise en compte des enjeux extra-financiers, cherchant à financer un monde plus durable, contribue à maîtriser le niveau de risque des placements et donc à améliorer leur performance.

La démarche MAIF s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue, intégrant au fil des avancées les nouveaux enjeux du développement durable, et s'appropriant progressivement les nouveaux outils de mesure et d'évaluation des risques et des opportunités en matière d'investissement responsable, pour parfaire sa stratégie et affiner ses choix d'investissement. Elle privilégie une approche pragmatique dans l'identification des risques et opportunités extra-financiers et la recherche d'impact positif sur l'environnement et la société, et entend progresser activement en mobilisant autour d'elle ses parties prenantes. L'enjeu climatique prend aujourd'hui une importance croissante dans l'étude des risques et opportunités des placements envisagés.

les pays émergents ou auprès de petites entreprises. C'est le cas de 15 % des investissements financiers du groupe, une proportion que MAIF souhaite diminuer en renforçant son engagement auprès des sociétés de gestion et sous la pression mondiale.

Cette démarche est déployée sur l'ensemble des investissements financiers du groupe, qu'ils soient réalisés en direct ou à travers la gestion déléguée de ses investissements. Elle est appliquée à toutes les typologies d'actifs : entreprise, État, actifs immobiliers ou d'infrastructure. Toutefois, elle est plus compliquée à mettre en œuvre en gestion déléguée. La capacité du groupe MAIF à investir dans des fonds responsables est limitée par l'offre disponible sur le marché. En dépit de son volontarisme, il n'est pas toujours possible d'investir dans des fonds intégrant des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance dans leurs décisions d'investissement, en particulier dans



Au 31 décembre 2019, 85 % des actifs financiers investis par le groupe prennent effectivement en considération des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance.

ET SUR LE CLIMAT



MAIF a pris la mesure des enjeux liés au changement climatique et construit une démarche adaptée. L'inscription à plusieurs groupes de travail lui permet de faire progresser sa connaissance du sujet et de s'approprier les outils de mesure nécessaires à sa démarche. À partir de 2018, les premiers engagements climat de ses politiques d'investissement ont pu être pris à travers la définition d'un objectif de part verte et le refus d'investir directement dans des entreprises fortement liées au charbon thermique.

Depuis fin 2017, MAIF réalise une analyse climat sur ses portefeuilles d'actifs financiers, qu'elle enrichit chaque année avec de nouveaux indicateurs.

Pour 2020, MAIF souhaite se doter d'une stratégie climat afin de s'inscrire dans la trajectoire de l'Accord de Paris. Elle présentera à la fois les objectifs, les axes et les leviers d'action que la mutuelle entend suivre et mobiliser pour prendre en compte les conséquences du changement climatique dans son métier d'investisseur institutionnel. La stratégie climat aura vocation à s'étendre à d'autres enjeux environnementaux, comme la biodiversité, dont les impacts peuvent être tout aussi significatifs sur la société et la valeur des investissements. Enfin, cette démarche s'inscrit étroitement dans l'ambition climat du groupe, et constitue l'un des éléments de la construction d'une stratégie plus large, concernant l'ensemble des métiers et des activités MAIF.



Pour une transition climatique inclusive, conduisant à la transformation progressive de notre modèle de croissance vers plus de soutenabilité pour l'Homme et son écosystème.

Des critères ESG déterminants

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance retenus par MAIF dans le cadre de ses investissements découlent de son approche pragmatique orientée vers l'identification et la gestion des risques et opportunités extra-financiers. Ainsi, elle se concentre sur les critères extra-financiers faisant sens pour sa contribution au développement durable et ayant des conséquences concrètes sur l'environnement, la société et l'emploi.

Dans les investissements en direct

Le groupe MAIF investit en direct dans la dette émise sur les marchés financiers par les États et assimilés (régions, collectivités locales) et par les entreprises. Les critères extra-financiers qu'il applique sont propres à chacun de ces deux univers.

Les dettes souveraines : primauté à l'éthique

Le groupe MAIF évalue au regard de sa propre éthique la capacité d'un État à intégrer son portefeuille d'investissements en direct : respect de chaque vie humaine, capacité à générer une croissance qui profite à tous, impartialité des systèmes étatiques, sécurité des citoyens.

Quatre critères sont déterminants et cumulatifs :

- l'État a aboli la peine de mort dans sa constitution ;
- son indice de développement humain retraité des inégalités figure parmi les 50 meilleurs au monde ;
- la corruption est contrôlée au sein du pays ;
- la sécurité des citoyens est assurée.

La liste des États susceptibles de figurer au sein du portefeuille d'investissements en direct est établie une fois par an par les analystes ISR du groupe MAIF. Seuls les États membres de l'OCDE respectant les quatre critères définis plus haut peuvent être financés. Les sources utilisées sont les données communiquées par le programme des Nations unies pour le développement, Amnesty International et les agences de notation extra-financières partenaires MAIF. L'éligibilité de chaque État présent dans le portefeuille géré en direct est également vérifiée par les équipes en charge de la conformité des investissements.



Neuf États sur les trente-six que compte l'OCDE ne sont pas éligibles à un financement MAIF en direct en raison de leur positionnement insatisfaisant sur un ou plusieurs critères extra-financiers.

Les entreprises : éligibilités et exclusions

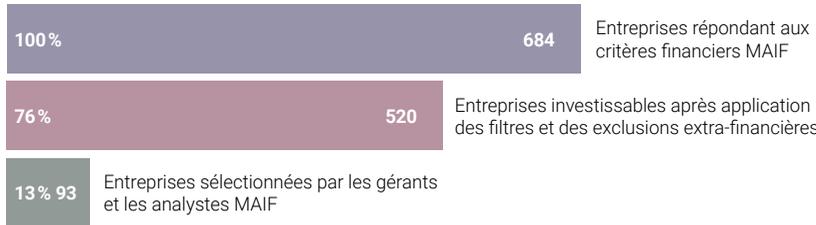
Le groupe MAIF exclut de ses investissements en direct les activités montrant un impact significativement négatif sur la vie humaine ou l'environnement :

- la production d'armes (y compris les bombes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes nucléaires) ;
- le secteur du tabac ;
- les entreprises qui, grâce au charbon thermique, réalisent plus de 20 % de leur chiffre d'affaires ou produisent plus de 30 % de l'électricité qu'elles vendent, ou les entreprises identifiées parmi les 120 plus gros producteurs de nouvelles centrales à charbon ;
- les entreprises qui ne respectent pas un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations unies.

Enfin, le groupe MAIF s'appuie sur les analyses extra-financières réalisées par l'agence de notation ISS ESG, spécialiste des critères ESG. Celle-ci fournit pour chaque entreprise une évaluation du risque extra-financier, allant de la plus mauvaise à la meilleure notation, de D- à A+. Seules les entreprises bénéficiant d'une note comprise entre A+ et C- peuvent entrer ou être renforcées dans le portefeuille investi en direct. Les analystes ISR MAIF mènent un dialogue au cas par cas avec les émetteurs notés D+ à D- afin de les sensibiliser à sa démarche d'investisseur responsable.

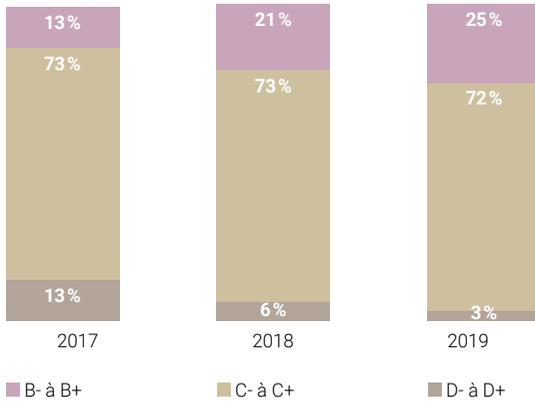
Résultats de l'analyse extra-financière des entreprises pour le portefeuille en gestion directe

Impact des règles extra-financières sur le nombre d'entreprises éligibles à un investissement MAIF en 2019



L'application des règles extra-financières du groupe MAIF a réduit de 24 % le marché obligataire éligible à l'investissement en 2019.

Répartition par note ISS ESG des entreprises du portefeuille géré en direct



Les analystes ISR évaluent en parallèle la bonne gestion des enjeux extra-financiers par les entreprises sélectionnées, selon une trame spécifiquement développée par MAIF. Elle recense les préoccupations ESG et Climat du groupe (respect du droit social, préservation de l'environnement, lutte contre le réchauffement climatique...) et étudie les risques particuliers liés au secteur d'activité de l'entreprise considérée. Cette analyse met en lumière la réalité de l'engagement social et environnemental des entreprises éligibles, et en identifie les points forts et les faiblesses. *In fine*, elle éclaire la décision d'investissement en distinguant le niveau de risque induit par leur démarche RSE.

97% des investissements⁵ réalisés directement dans des entreprises sont couverts par la notation extra-financière fournie par l'agence ISS ESG au 31/12/2019.

5. Les entreprises qui ne font pas l'objet d'une analyse extra-financière par ISS ESG sont considérées comme « non notées ». Une vérification de leur respect des critères d'exclusion MAIF est effectuée par les analystes ISR MAIF, mais ces entreprises sont sorties du périmètre de calcul de la part des investissements du groupe MAIF prenant en considération les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Liste des principaux critères ESG et climat utilisés par les analystes ISR MAIF :

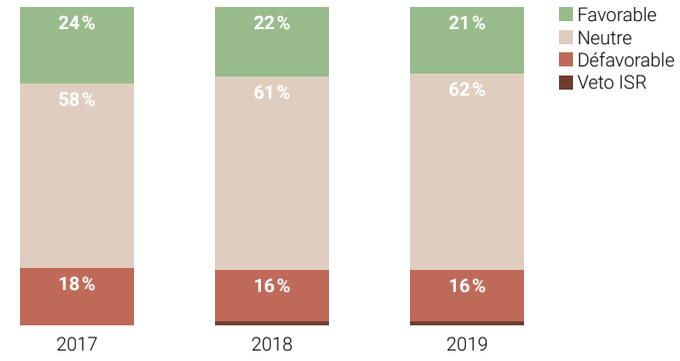
	Critères environnementaux	Critères sociaux	Critères de gouvernance
Critères qualitatifs	Sur l'impact environnemental des activités - Mise en place de systèmes de management des enjeux environnementaux - Maîtrise des consommations d'énergie et d'eau - Réduction et traitement des déchets - Prévention des pollutions (sol, air, eau) - Minimisation des impacts environnementaux des activités et des produits et des services - Respect de la biodiversité et préservation de l'environnement forestier - Précautions liées à l'utilisation et la production de produits chimiques, substitution des produits dangereux - Optimisation de l'approvisionnement ; intégration des fournisseurs dans la démarche environnementale	Gestion des ressources humaines - Management responsable des restructurations - Système de gestion des enjeux de santé et de sécurité intégrant les risques psychosociaux - Sécurité des salariés et des sous-traitants - Gestion des carrières, formation et rétention des salariés - Pérennité des contrats de travail - Diversité et prévention des discriminations - Respect des droits humains (au travail, chez les fournisseurs, chez les sous-traitants) - Intégration des fournisseurs dans la démarche de RSE - Approvisionnement en métaux issus de zones de conflits ou de mines exploitant des enfants	Organisation des entreprises - Gestion des risques extra-financiers - Démarche qualité - Déontologie : respect de la réglementation, prévention de la corruption, des fraudes, des pratiques anti-concurrentielles, lobbying, prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme - Équilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration - Séparation des fonctions de direction générale et de présidence du conseil - Dialogue avec les collectivités - Stratégie de RSE
	Sur les risques de transition énergétique et écologique - Limitation des impacts environnementaux négatifs des fournisseurs de denrées alimentaires - Maîtrise des impacts de l'approvisionnement en matières premières (huile de palme, soja...) sur la déforestation - Développement d'une offre de produits ou services en ligne avec la lutte contre le réchauffement climatique - Stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre et contribution à l'objectif de limitation du réchauffement climatique sous 2° C - Maîtrise des émissions de gaz à effet de serre liées à la chaîne logistique - Financement de la Transition énergétique et écologique (TEE) et d'un monde dont le réchauffement climatique est limité à + 2° C - Éco-conception des produits	Impact sociétal des produits ou services commercialisés - Sécurité des produits, traçabilité - Transparence et étiquetage des produits - Impacts sur la santé - Limitation des substances potentiellement dangereuses ou nocives dans les produits (produits chimiques, sucre, graisses...) et transparence sur les compositions - Accessibilité des produits et services - Protection des données personnelles - Soutien des économies locales - Prévention des nuisances et dialogue avec les parties prenantes externes	
Critères quantitatifs	En lien avec l'impact environnemental des activités - Évolution des consommations d'énergie et d'eau en valeur absolue et relative à la production, au nombre de salariés ou au chiffre d'affaires - Évolution du poids et du taux de recyclage des déchets - Cas de pollution - Présence et fréquence de controverses	Ressources humaines - Répartition géographique des salariés - Taux de fréquence et de gravité des accidents chez les salariés et les sous-traitants - Part de salariés formés - Part de salariés en CDI - Part des salariés couverts par des avantages sociaux - Égalité des chances entre hommes et femmes - Écarts de rémunération - Part des salariés concernés par une restructuration - Présence et fréquence de controverses	- Présence et fréquence de controverses - Part d'administrateurs indépendants
	En lien avec les risques de transition énergétique - Évolution des émissions de gaz à effet de serre en valeur absolue et relative à la production, au nombre de salariés ou au chiffre d'affaires - Part des activités facilitant la transition énergétique et écologique - Part des activités contraires à la transition énergétique et écologique - Part de produits éco-conçus - Degré d'alignement de la stratégie avec l'objectif de limitation du réchauffement climatique sous 2° C	Impact sociétal - Fréquence des rappels de produits - Part de produits « sains » dans le chiffre d'affaires - Présence et fréquence de controverses	



Avant un investissement en direct dans une entreprise, l'avis de l'analyste ISR MAIF intègre systématiquement une évaluation de la contribution de l'entreprise à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Résultats de l'analyse extra-financière MAIF

Répartition par recommandation ISR MAIF des entreprises du portefeuille géré en direct



92%

des investissements⁶ réalisés directement dans des entreprises sont couverts par l'analyse extra-financière MAIF au 31/12/2019.

Les analystes ISR MAIF disposent de quatre possibilités de recommandation extra-financière : Favorable, Neutre, Défavorable ou Veto. La recommandation Favorable est notamment attribuée aux entreprises qui orientent leur activité vers le développement de produits ou services présentant une valeur ajoutée sociale ou environnementale. Ainsi, le fait qu'une entreprise contribue à apporter des solutions permettant de lutter contre le changement climatique ou l'exclusion sociale est un critère clé dans l'attribution d'une recommandation Favorable, dès lors qu'aucun point bloquant n'a été identifié par ailleurs. A contrario, les entreprises présentant un risque extra-financier particulièrement élevé en raison d'une mauvaise gestion de leurs enjeux environnementaux, sociaux ou liés au climat, font l'objet d'un veto ISR associé à une préconisation de vendre ou une interdiction de réinvestir. Sur le portefeuille investi, une veille quotidienne est menée sur le niveau de risque extra-financier de chaque entreprise, notamment au regard des risques de controverse et d'image. Ainsi, toute augmentation du risque extra-financier sur une entreprise est rapidement portée à la connaissance des équipes d'investissement et fait l'objet d'une analyse approfondie pouvant conduire à une décision de cession de l'entreprise.

6. Les entreprises qui ne font pas l'objet d'une recommandation ISR MAIF sont des entreprises présentes en portefeuille avant la mise en place des recommandations ISR courant 2016. Le caractère investissable ou non de ces entreprises est alors uniquement défini par leur note ISS ESG et par leur respect des critères d'exclusion MAIF. Les équipes d'analyse ISR MAIF travaillent à la couverture de l'intégralité des entreprises présentes dans le portefeuille géré en direct.

ET SUR LE CLIMAT



L'évaluation des enjeux et des risques induits par la transition énergétique et écologique est au centre de la démarche ISR du groupe. Les risques liés à la non-adaptation d'une entreprise à cette transformation sont analysés en amont de tout nouveau financement en direct, dans le cadre de l'évaluation extra-financière réalisée par l'équipe ISR MAIF. Dans une vision prospective, sont pris en compte ceux susceptibles de survenir à horizon de dix ans, soit le temps de détention de la dette d'entreprise dans le portefeuille. Les risques de non-adaptation concernent en particulier :

- les entreprises de production et/ou de distribution d'énergie ;
- les activités consommatrices

d'énergie et/ou émettrices de gaz à effet de serre (industrie, transport et logistique, gestion de data centers...);

- les entreprises dont l'activité est fortement dépendante de la disponibilité de ressources naturelles (agro-alimentaire, fabricants de produits finis ou semi-finis, exploitants de ressources minières ou forestières...).

L'équipe ISR MAIF examine la politique menée par les entreprises sur :

- leur consommation d'énergie et d'eau ;
- leur empreinte carbone : émissions de gaz à effet de serre générées par leur activité, leurs

fournisseurs, leurs produits ;

- le traitement de leurs déchets et les pollutions potentiellement générées ;
- leur implication dans le développement de solutions pour la transition énergétique et écologique ;
- l'écoconception de leurs produits.

L'absence totale d'adaptation d'une entreprise à la transition énergétique et écologique peut ainsi donner lieu à un veto ISR, au même titre que tout autre critère extra-financier cher au groupe MAIF.

Dans les investissements en gestion déléguée

MAIF a défini des critères lui permettant d'identifier les fonds et les sociétés de gestion dont la démarche est en accord avec sa démarche d'investissement responsable. Les critères ESG et Climat sont évoqués à chaque étape de la sélection et du suivi des fonds dans lesquels le groupe MAIF investit.

Le profil des sociétés de gestion

Un questionnaire est adressé aux sociétés de gestion avant tout investissement et renouvelé chaque année. Il évalue leur capacité à servir la démarche ISR du groupe MAIF, grâce aux questions suivantes :

Éléments sur l'investissement socialement responsable proposé par la société de gestion	Éléments sur responsabilité sociale et environnementale de la société de gestion
<ul style="list-style-type: none"> - Initiatives et coalitions en faveur de l'ISR auxquelles la société participe - Définition de sa politique d'investissement responsable - Démarche de prise en compte des risques et opportunités liés au changement climatique - Démarche d'analyse extra-financière et intégration dans les décisions d'investissement - Part des investissements couverts par l'analyse extra-financière - Activités exclues des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des impacts environnementaux des activités - Gestion des ressources humaines - Accords d'entreprise - Mouvements de personnel et création d'emplois au sein de la société de gestion - Formation des salariés - Sensibilisation des salariés à la responsabilité sociale et environnementale - Projets à vocation sociale ou environnementale

Des réunions MAIF sont organisées avec les équipes de gestion et d'analyse extra-financière des sociétés de gestion pour une analyse en profondeur de la prise en compte des critères ESG dans la constitution des portefeuilles.

Les réponses apportées par les sociétés de gestion sont étudiées par l'équipe ISR MAIF. Elles sont ensuite restituées aux gérants MAIF et à l'analyste responsable de la sélection des fonds d'investissement. Ainsi, la décision d'investissement est prise en toute connaissance du niveau de maturité de la société de gestion vis-à-vis de l'ISR et des pratiques d'intégration (ou non) des sujets ESG et Climat. À performances financières égales, en application de la Charte d'investisseur responsable MAIF, les fonds d'investissement qui prennent en considération des critères ESG et/ou climat sont privilégiés.

Les sociétés de gestion sont également interrogées sur leur gestion des risques induits par le changement climatique, notamment sur la mesure de l'empreinte carbone de leurs fonds.

Questions en lien avec le changement climatique adressées aux sociétés de gestion

Gestion des risques ESG et climat	Financement d'actifs verts	Financement d'actifs bruns	Empreinte carbone	Alignement avec une trajectoire bas carbone
- Publication d'un rapport sur la façon dont le fonds gère les risques ESG et climat - Outils d'évaluation des risques climat pesant sur les investissements	- Objectif d'investissement dans des activités qui participent à la transition énergétique et écologique - Investissements dans des entreprises qui réalisent plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans la transition énergétique et écologique, des infrastructures d'énergie renouvelable, ou des immeubles bénéficiant d'un label environnemental de moins de 5 ans	- Application d'exclusions sur le charbon thermique - Investissements dans des entreprises ou projets en lien avec les énergies fossiles, ou dans des immeubles émettant plus de 56 kg d'équivalent CO ₂ par mètre carré (note F ou D dans le diagnostic climat du DPE)	- Émissions de CO ₂ rapportées à la valeur d'entreprise, au chiffre d'affaires, à la dette publique, au produit intérieur brut ou aux mètres carrés - Moyenne des équivalents CO ₂ financés par million d'euros investis	- Évaluation de l'alignement avec la transition énergétique et écologique ou un scénario climatique

Dans des situations très spécifiques (fonds de dette à haut rendement, fonds investissant dans de la dette émise par des entreprises des pays émergents...), il arrive qu'aucun fonds répondant aux exigences de sécurité financière du groupe MAIF n'ait déployé de moyen d'évaluation des risques extra-financiers. Dans ce cas, si MAIF investit, elle entame autant que possible un dialogue sur les sujets ESG avec les gérants des fonds choisis.

La nature des fonds

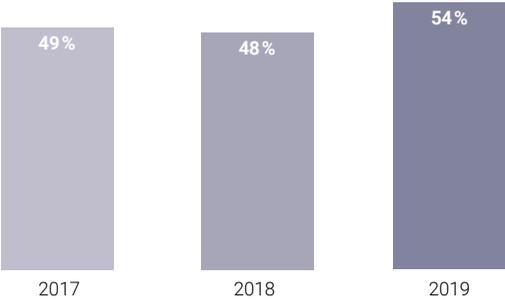
Un second questionnaire permet à MAIF d'évaluer avec précision la qualité extra-financière des fonds qui lui sont proposés par les sociétés de gestion.

- Les fonds d'intégration ESG favorisent la prise en compte des critères extra-financiers dans la gestion classique.
- Les fonds de sélection ESG ciblent uniquement les projets et entreprises ayant les meilleures performances ESG.
- Les fonds à thématique ESG financent une composante spécifique du développement durable : accompagnement des personnes âgées ou des étudiants, immeubles à faible consommation d'énergie, projets d'énergie renouvelable...

La procédure rigoureuse de sélection de fonds du groupe MAIF vise, conformément aux engagements de sa charte de l'investissement responsable, à soutenir l'offre de placements responsables diffusée par les prestataires en services d'investissement. En particulier, lorsque le groupe MAIF est seul investisseur dans des fonds qui lui sont dédiés, il requiert des sociétés de gestion qu'elles appliquent *a minima* les mêmes exclusions que celles définies pour les entreprises de son portefeuille investi directement sur les marchés financiers. Ces fonds dédiés représentent 28% des investissements confiés à des sociétés de gestion externe.

Résultats de la démarche d'investissement responsable appliquée à la sélection des fonds d'investissement

Part des investissements confiés à des sociétés de gestion placés dans des fonds qui intègrent des critères extra-financiers à leurs décisions d'investissement



“ Les fonds ISR dans lesquels MAIF investit font l'objet d'une demande de reporting spécifique. Une attention particulière sera portée à la transparence et à la qualité d'intégration des critères extra-financiers. Pour cela, MAIF incitera notamment les sociétés de gestion partenaires à adhérer à un code de transparence. ”

Charte MAIF de l'investissement responsable

Une gestion des risques climatiques sans cesse renforcée

MAIF intègre les risques de durabilité dans son processus de gestion des risques, au même titre que les risques financiers. Le pilotage et le suivi de ces risques s'intègrent dans le processus global de gestion des risques de l'entreprise, sous la responsabilité de la gestion des risques, qui rend compte à la Direction générale. Les activités d'assurance exposant l'entreprise aux risques climatiques, ils font également l'objet d'un suivi par les équipes dédiées aux engagements d'assurance ; ces risques ne sont pas repris dans le présent rapport, dédié aux activités d'investissement du groupe MAIF.

Les risques de durabilité incluent tous les risques liés à la transition écologique, des risques dits « physiques » liés aux événements climatiques extrêmes (sécheresse, inondations, tempêtes, etc.) amenés à se multiplier avec le changement climatique, aux risques dits « de transition » affectant les actifs menacés de dépréciation du fait d'une baisse effective ou possible de la demande au cours des prochaines années, à la suite de réglementations contraignantes (industries du charbon, des sables bitumineux...), en passant par les risques de responsabilité liés aux procès qui pourraient être intentés aux établissements pour leur responsabilité dans le changement climatique.

Avis de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) du 30 avril 2019 à la Commission européenne, publié dans *Revue de l'ACPR* en septembre 2019.

10 %

des placements des assureurs sont investis dans des secteurs sensibles au risque de transition (secteurs producteurs ou consommateurs d'énergies fossiles).

Source : Les assureurs français face au risque de changement climatique, ACPR 2019.

MAIF a pris la mesure de ces risques liés au changement climatique et s'inscrit dans une démarche de progrès pour les évaluer, en se basant sur une approche multicritère et en expérimentant de nouveaux outils et de nouvelles méthodologies. Ces résultats seront progressivement intégrés aux outils de gestion de portefeuille afin d'améliorer la prise en compte de ces enjeux dans les décisions d'investissement.



Les risques physiques résultent pour l'assureur des dommages causés par les phénomènes climatiques, comme la perte de valeur des placements émis par des entités touchées par ces événements ou l'augmentation du coût des sinistres.

Les risques de transition résultent des ajustements vers une transition énergétique mal anticipée, causant une dépréciation des actifs du fait d'une évolution réglementaire pénalisante ou de la cessation de certaines activités.

Évaluation des risques de transition

MAIF utilise différentes méthodes pour évaluer l'exposition de son portefeuille d'investissements aux risques de transition, à savoir :

- l'évaluation de l'empreinte carbone du portefeuille ;
- le mix énergétique des producteurs d'électricité ;
- la mesure de son exposition et la sortie progressive du charbon ;
- la part brune ;
- l'analyse de scénarios et la quantification de l'impact financier potentiel des risques climatiques.

Ces méthodes présentent pour le moment des limites en raison de l'indisponibilité de certaines données, qui implique le recours à des estimations, ou une couverture partielle du portefeuille d'investissements. De plus, l'information est surtout disponible pour les grandes entreprises. MAIF souhaite progresser dans ces analyses afin d'identifier les indicateurs les plus pertinents pour l'évaluation des risques climatiques et la gestion du portefeuille.

En 2019, l'empreinte carbone des investissements du groupe MAIF est calculée sur 15,4 milliards d'euros, soit 77 % des actifs financiers du groupe. Ainsi, ces actifs ont financé l'émission de plus de 1 159 000 tonnes d'équivalent CO₂, dont :

- 240 300 tonnes d'équivalent CO₂ (teq CO₂) via les investissements en direct dans les emprunts d'États et assimilés ;
- 674 700 teq CO₂ via les investissements en direct dans la dette des entreprises (scopes 1, 2 et 3 amont)⁷ ;
- 244 000 teq CO₂ via les investissements en gestion déléguée (scopes 1 et 2 principalement).

Les émissions financées par les investissements du groupe MAIF s'élèvent ainsi à 75 teq CO₂ par million d'euros investis, soit :

- 38 teq CO₂ par million d'euros investis en direct dans les emprunts d'États et assimilés ;
- 93 teq CO₂ par million d'euros investis en direct dans des entreprises ;
- 132 teq CO₂ par million d'euros investis en gestion déléguée dans des États, entreprises, actifs immobiliers ou d'infrastructure.

L'empreinte carbone

L'empreinte carbone du portefeuille d'investissement est le premier indicateur déployé par MAIF afin d'évaluer l'adaptation et l'adaptabilité à la lutte contre le réchauffement climatique des entreprises et des États financés. Elle est calculée depuis 2017 sur les investissements en direct comme en gestion déléguée. En l'absence de consensus sur le mode de calcul, et en particulier sur l'intégration dans les calculs des sous-traitants mis à profit par les entreprises (que MAIF a choisi d'inclure dans ses calculs), ces chiffres sont difficilement comparables avec ceux d'autres investisseurs. Ils sont publiés à titre indicatif, afin de faire un état des lieux des émissions financées par l'ensemble des investissements du groupe, avec l'ambition de pouvoir étudier leur évolution d'année en année. Le dialogue engagé par MAIF avec les principaux émetteurs de gaz à effet de serre (GES) a vocation à améliorer cet impact carbone global.

Précisions méthodologiques

L'empreinte carbone des États, régions et assimilés directement financés par MAIF a été évaluée par Beyond Ratings et couvre uniquement les gaz à effet de serre émis pour réaliser leurs missions de service public (hôpitaux, écoles, transports publics, sécurité...)

L'empreinte carbone des entreprises en gestion directe a été réalisée sur la base des données fournies par S&P Trucost, cabinet de recherche indépendant spécialisé en recherche environnementale. Cette analyse couvre 62% du portefeuille d'entreprises directement financées par les sociétés du groupe MAIF. Elle a été complétée par un travail de recherche réalisé par les analystes ISR MAIF. Les gaz à effet de serre comptabilisés dans cette étude sont ceux émis annuellement par chaque entreprise sur leurs scope 1, scope 2 et scope 3 amont des fournisseurs directs, quand les données étaient disponibles.

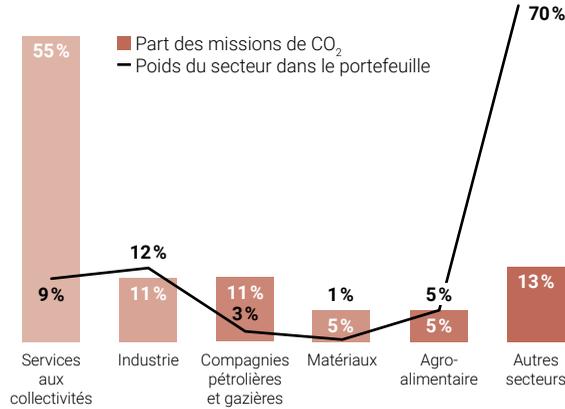
L'empreinte carbone du portefeuille en gestion déléguée a été calculée sur la base des réponses des sociétés de gestion au questionnaire climat MAIF. L'information était exploitable pour 33% des encours en gestion déléguée.

⁷ Émissions provenant du matériel appartenant à l'entreprise (scope 1), issues des procédés ayant permis de fabriquer l'électricité, la chaleur ou la vapeur utilisée par l'entreprise (scope 2), et émissions réalisées par les fournisseurs directs de l'entreprise (scope 3 amont). Les gaz à effet de serre émis pour la distribution ou l'utilisation des produits ou services de l'entreprise (scope 3 aval) ne sont pas couverts par cette analyse, cette donnée étant plus rarement disponible et délicate à estimer.

Focus sur les émissions de gaz à effet de serre des entreprises directement financées par MAIF

Au 31 décembre 2019, trois secteurs d'activité, représentant environ 25 % des investissements directs du groupe MAIF dans des entreprises, étaient responsables de 76 % de l'empreinte carbone de son portefeuille : il s'agit des services aux collectivités (qui intègrent les producteurs d'électricité), des compagnies pétrolières et gazières et de l'industrie. En particulier, les dix entreprises émettant le plus de gaz à effet de serre sont responsables de 63 % de l'empreinte carbone du portefeuille.

Répartition par secteur d'activité des émissions de CO₂ du portefeuille d'obligations d'entreprises géré en direct



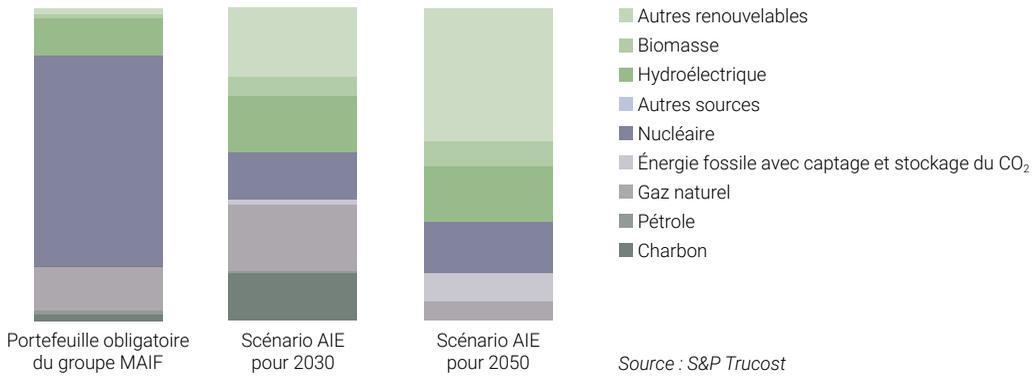
Mix énergétique des producteurs d'électricité financés en direct

Les producteurs d'électricité représentant près de 36 % des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille financé en direct, l'enjeu de la transformation de leur mix énergétique est majeur. L'Agence internationale de l'énergie a produit un scénario de transition énergétique qui permettrait d'atteindre les objectifs internationaux en matière de limitation du réchauffement climatique.

Si l'on se réfère à cette projection, le diagnostic est le suivant :

- la part du pétrole, du gaz naturel et du charbon des investissements du groupe MAIF est déjà inférieure à la cible de l'AIE pour 2030 ;
- la part d'énergie nucléaire est nettement supérieure à tous les scénarios de l'AIE ;
- l'utilisation d'énergies renouvelables est inférieure aux cibles de l'AIE.

Répartition des sources d'énergie utilisées par des producteurs d'électricité du portefeuille MAIF, en pourcentage de l'électricité totale produite



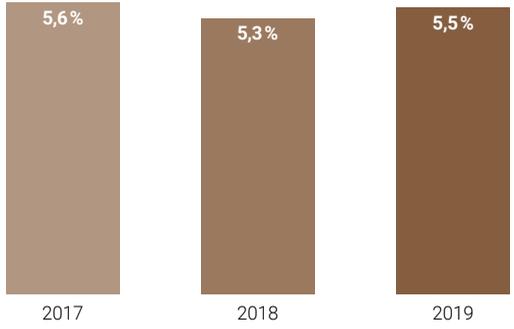
S'affranchir de l'énergie charbon

Sensible aux alertes des climatologues, à l'appel de la Fédération française de l'assurance, de Finance for Tomorrow⁸ et du gouvernement, le groupe MAIF s'est engagé dans une démarche de réduction de ses investissements dans les entreprises fortement dépendantes du charbon, en fixant dès 2017 des seuils d'exclusion pour ses investissements en direct et ses fonds dédiés. Ces seuils sont rendus plus sélectifs d'année en année, en fonction des éléments de recherche et des informations à disposition des investisseurs. Ainsi, en 2019, la liste des 120 plus gros développeurs de centrales à charbon est venue compléter

les seuils d'exclusion charbon préalablement définis. Pour 2020, le plafond de production d'électricité à partir de charbon sera abaissé à 20 %, et toute entreprise minière produisant du charbon thermique, ainsi que toute entreprise qui développerait de nouveaux projets charbon seront exclues des investissements en direct.

Cette démarche, qui s'applique aux nouveaux investissements et aux entreprises en portefeuille, s'accompagne autant que possible d'un échange avec les entreprises, afin de leur faire prendre la mesure de nos préoccupations.

Poids des entreprises qui réalisent encore une partie de leur activité grâce au charbon thermique⁹ dans les investissements en direct



La part brune : accompagner la transition

Dans une démarche de transparence et d'accompagnement, le groupe MAIF évalue également la part brune de ses investissements, c'est-à-dire ses investissements dans les entreprises impliquées dans l'extraction et la production d'énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel), donc fortement exposées à un risque de transition.

Évolution de la part brune des investissements MAIF



8. www.paris-europlace.com/sites/default/files/public/declaration_de_la_place_financiere_de_paris_02072019.pdf
 9. Il s'agit des entreprises dont les activités en lien avec le charbon se situent sous les seuils d'exclusion MAIF.

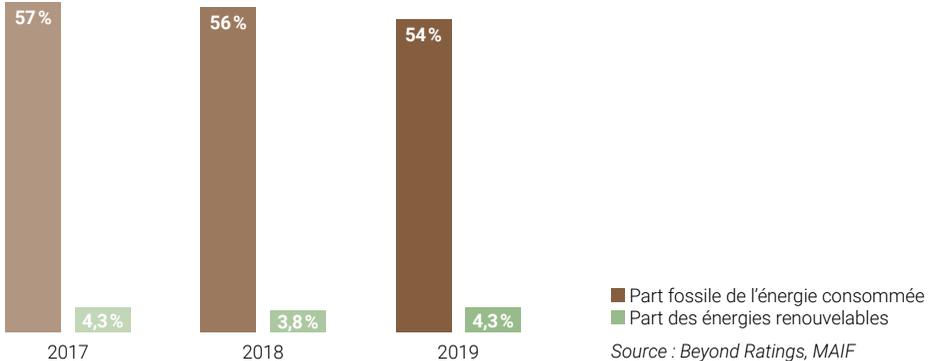
La part brune est calculée sur le portefeuille obligataire d'entreprises ainsi que sur les investissements en gestion déléguée pour lesquels l'information est disponible. Le périmètre couvert représente 66 % des actifs financiers du groupe en 2019, contre 56 % en 2018.

Les entreprises impliquées dans l'extraction et la production d'énergies fossiles sont soumises à des critères extra-financiers particulièrement exigeants de la part des

analystes ISR MAIF. Celles qui ont le mieux pris la mesure des enjeux et qui agissent pour la transition de leur activité sont valorisées. Cette sélectivité se traduit dans la part de ces entreprises dans notre portefeuille géré en direct, qui s'élève à 1,6 % en 2019.

MAIF évalue également la part moyenne des énergies fossiles et des énergies renouvelables utilisées par les pays financés directement par le groupe.

Consommation d'énergie des États du portefeuille géré en direct



Enfin, MAIF cherche à évaluer la capacité des sociétés de gestion avec lesquelles elle travaille à suivre l'exposition de leurs portefeuilles aux entreprises impliquées dans l'extraction des énergies fossiles. Sont notamment visés les stranded assets, ces actifs fossiles qui risquent de ne

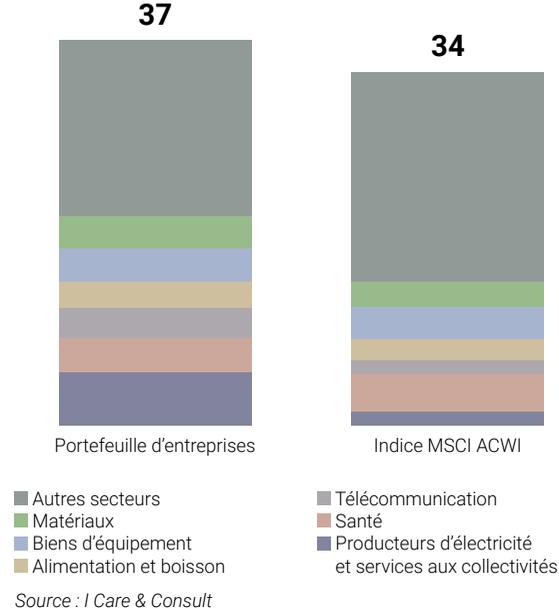
pas pouvoir être exploités par les entreprises en raison de la transition énergétique. Sur le périmètre couvert (91 % des actifs financiers en gestion déléguée), la part brune se situe à 2,2 %.

La mesure des risques de transition

L'exposition des portefeuilles aux risques induits par la transition énergétique a été évaluée par la société I Care & Consult. Le périmètre de l'analyse correspond à celui des entreprises financées en direct, ainsi que via les fonds actions¹⁰.

Méthode d'évaluation des risques de transition appliquée par I Care & Consult
 La société I Care & Consult évalue les risques de transition en fonction de l'activité de chaque entreprise, de sa chaîne de valeur, et de son empreinte géographique. Si l'entreprise a communiqué sur sa stratégie de lutte contre le changement climatique, sa capacité d'adaptation peut également être prise en considération. Les principaux facteurs qui influent sur le risque de transition sont les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise (risque de régulation), sa dépendance aux énergies (risque coûts), ainsi que la sensibilité climat de ses clients et la possibilité de substitution (risque ventes).

Score du risque de transition du portefeuille d'entreprises (gestion directe et fonds actions)



Selon le cabinet I Care & Consult, le portefeuille MAIF présente un risque de transition moyen (37 sur une échelle de 1 à 100, niveau de risque le plus élevé), légèrement supérieur à celui de l'indice MSCI ACWI¹¹. Le biais européen (les entreprises en portefeuille réalisent 48 % de leur chiffre d'affaires en Europe) renforce le risque de transition, car il s'agit de la zone la plus en avance sur les réglementations et la sensibilité climat des clients.

L'exposition du portefeuille aux secteurs les plus risqués est faible à modérée (énergie, transport, matériaux). En revanche, son exposition aux producteurs d'électricité et aux services aux collectivités, qui présentent un risque de transition supérieur à la moyenne, est relativement élevée.



Part des sociétés de gestion qui ont défini une politique climat et part des encours confiés à ces sociétés de gestion

- 45% des fonds dans lesquels MAIF investit en gestion déléguée déclarent s'être dotés d'outils permettant d'évaluer les risques climatiques associés à leurs investissements. Ils représentent 64% des encours en gestion déléguée.
- 28% des fonds, représentant 22% des encours, ont mis en place une politique d'exclusion du charbon.



10. Les entreprises financières sont exclues du périmètre de l'analyse. 82 % du portefeuille hors financières est donc couvert par cette analyse.
 11. MSCI All Country World Index : indice représentatif des actions mondiales.

Quantification financière des risques

Un premier exercice d'évaluation des risques financiers induits par le changement climatique a été réalisé sur les entreprises du portefeuille obligataire (gestion directe) et actions (gestion déléguée) par les sociétés I care & Consult et Trucost. Il consiste à évaluer la perte de valeur du portefeuille à l'horizon 2030, dans les scénarios de réchauffement de 2° C et de 3° C. Pour ce faire, chaque société a développé sa méthode de quantification de l'impact financier, détaillée ci-contre.

L'étude réalisée par I Care & Consult fait apparaître une perte nette similaire pour le portefeuille MAIF, que le réchauffement climatique mondial reste limité à +2° C ou atteigne +3° C. En revanche, les impacts sur les secteurs d'activités représentés au sein du portefeuille sont très différents selon les scénarios. De plus, les impacts financiers négatifs sur certains secteurs sont compensés par les impacts positifs sur d'autres secteurs.

L'étude réalisée par S&P Trucost montre que, dans un scénario de hausse élevée du prix des émissions de CO₂ pour maintenir le réchauffement climatique sous la barre des 2° C, les entreprises les plus exposées à une baisse de leurs bénéfices sont issues des secteurs de la productions d'électricité, de l'énergie (compagnies pétrolières et gazières), des services aux collectivités et des matériaux.

Les enseignements que nous retenons des analyses sont que le pilotage du risque financier induit par le changement climatique exige à la fois, l'intégration d'une dimension sectorielle forte, mais aussi la prise en compte de la performance environnementale spécifique à chaque entreprise. C'est la combinaison des deux approches qui permet d'évaluer l'impact financier potentiel des risques pris et donc d'en optimiser la gestion dans la durée.

Méthode de quantification des conséquences financières du changement climatique selon I Care & Consult
 La valeur financière du portefeuille MAIF a été estimée dans un référentiel où les politiques publiques (taxes sur les émissions de CO₂, subventions accordées aux différents secteurs d'activité), l'énergie et les technologies disponibles permettent de limiter le réchauffement à 2° C ou 3° C. Elle a été comparée à un scénario de référence dans lequel aucune politique climatique ou subvention ne serait mise en œuvre. L'impact sur les valeurs des actifs tient, de plus, compte du degré de maturité des stratégies climat des entreprises lorsque les informations sont disponibles. Tous ces facteurs auront un impact sur la performance financière future des entreprises du portefeuille, et donc sur la valeur des entreprises et leur capacité à rembourser leurs financeurs.

Méthode de quantification des impacts financiers de la lutte contre le réchauffement climatique selon S&P Trucost
 La société S&P Trucost évalue l'impact financier potentiel pour les entreprises du portefeuille MAIF d'un renforcement des mécanismes de tarification du CO₂ émis par ces entreprises. Trois scénarios sont alors appliqués, témoignant d'une tarification faible, intermédiaire, ou élevée des émissions de gaz à effet de serre. La méthode estime alors, pour chaque scénario, les coûts futurs pour les entreprises concernées par la hausse du prix du carbone, et évalue l'impact potentiel de ces coûts sur les bénéfices réalisés par les entreprises.

Évaluation des risques physiques des investissements

En tant qu'assureur, MAIF est sensible à la multiplication des risques naturels (ou risques physiques) liés au changement climatique. Leur prise en considération demeure cependant un axe de développement de sa démarche d'investisseur responsable. Les risques physiques liés au changement climatique peuvent avoir pour conséquences des pénuries de matières premières, des fluctuations de prix, ou encore la destruction

d'infrastructures. Ces risques conjuguent des événements localisés et des événements impactant la chaîne de valeur des entreprises (approvisionnement en matières premières et distribution). En 2019, plusieurs sociétés spécialisées ont réalisé une évaluation des risques physiques des entreprises (I Care & Consult et S&P Trucost) et des États (Beyond Ratings), qui composent le portefeuille d'investissement du groupe MAIF.

Méthode d'évaluation des risques physiques appliquée par I Care & Consult
 La société I Care & Consult évalue les risques liés aux conséquences physiques du changement climatique en fonction de l'activité de chaque entreprise, de sa chaîne de valeur, et de son empreinte géographique. Selon les informations disponibles, la capacité d'adaptation au changement climatique des entreprises peut être prise en considération. Les principaux facteurs qui influent sur le risque physique sont la sensibilité à la température extérieure, la dépendance à l'eau et aux écosystèmes naturels, la sensibilité aux ruptures d'approvisionnement électrique, ainsi que le caractère adaptatif des actifs clés situés dans des zones exposées.

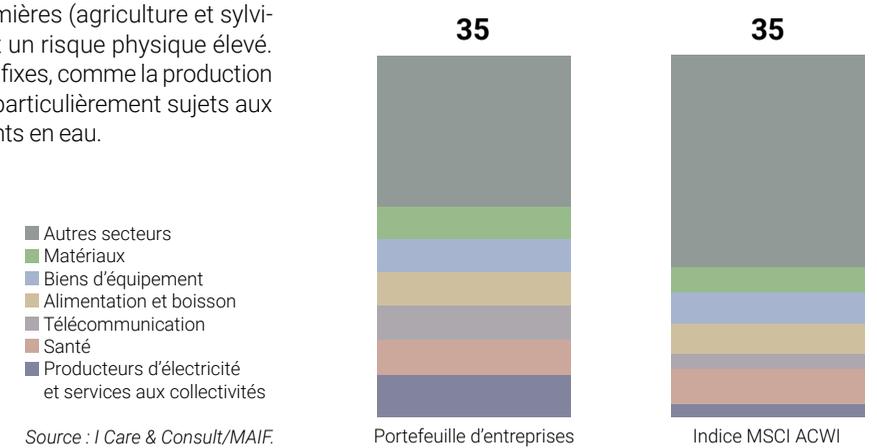
Méthode d'évaluation des risques physiques appliquée par S&P Trucost
 La société S&P Trucost évalue les risques liés aux conséquences physiques du changement climatique suivant la localisation des infrastructures de l'entreprise et de sa chaîne de valeur. Trois scénarios de réchauffement climatique sont modé-

lisés : un réchauffement faible (limité à +2° C), un réchauffement modéré (+3° C) et un réchauffement élevé (supérieur à +5° C). Un score de risque physique est calculé pour chaque entreprise dans chacun des scénarios. Ce score traduit l'exposition de l'entreprise aux risques naturels (stress hydrique, incendies, inondations, canicules, vagues de froid, ouragans et montée des eaux).

Méthode d'évaluation des risques physiques appliquée aux États par Beyond Ratings
 L'évaluation réalisée par Beyond Ratings tient compte, grâce à des indicateurs physiques (emplacements) et économiques (principales activités économiques de chaque pays), de l'exposition, de la vulnérabilité, de la préparation et de la capacité de réaction et de reconstruction de chaque pays face aux risques physiques induits par le changement climatique. Les scores combinant ces dimensions sont convertis en percentiles pour faciliter leur lisibilité et leur comparabilité. Plus le score (ou percentile) est proche de 0 % et plus les risques physiques seront potentiellement importants.

L'étude réalisée par I Care & Consult couvre 82% du portefeuille d'entreprises en gestion directe (obligations) et détenues via les fonds actions¹². Les secteurs fortement dépendants en matières premières (agriculture et sylviculture, agro-alimentaire) ont un risque physique élevé. Les secteurs à infrastructures fixes, comme la production d'électricité, sont également particulièrement sujets aux aléas climatiques et dépendants en eau.

Score de risque physique du portefeuille d'entreprises selon I Care & Consult

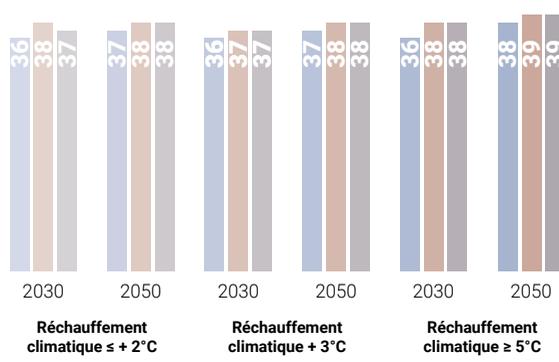


Source : I Care & Consult/MAIF.

12. Les entreprises financières sont exclues du périmètre de l'analyse.

L'exposition du portefeuille aux risques physiques est moyenne (35 sur une échelle de 1 à 100), et identique à celle de l'indice MSCI ACWI¹³. Ce risque est atténué par le biais européen du portefeuille, l'Europe étant relativement moins soumise à la multiplication des risques naturels. L'exposition aux secteurs à haut risque est élevée sur la production d'électricité et moyenne sur les autres secteurs (alimentation et boissons, matériaux).

Score de risque physique du portefeuille d'entreprises selon S&P Trucost



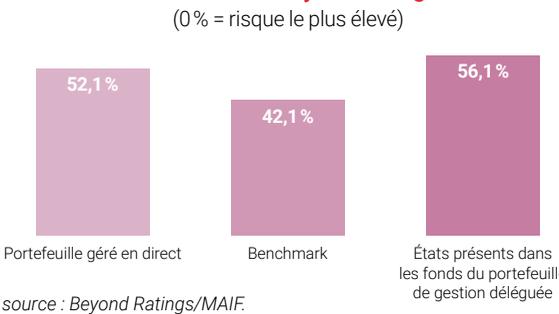
■ Entreprises du portefeuille géré en direct
 ■ Indice obligataire¹⁴
 ■ Entreprises présentes dans les fonds du portefeuille de gestion déléguée

Source : S&P Trucost/MAIF.

L'étude réalisée par S&P Trucost couvre 90 % du portefeuille d'entreprises en gestion directe (obligations) et en gestion déléguée (actifs cotés). Elle révèle un score de risque physique modéré pour l'ensemble des portefeuilles étudiés, et quel que soit le scénario de réchauffement climatique retenu. Le risque physique sera le plus important à l'horizon 2050 si le réchauffement climatique attendu en 2100 devient supérieur à + 5 °C.

Les secteurs les plus exposés à un réchauffement élevé sont l'énergie (incendies), les producteurs d'électricité et les services aux collectivités (stress hydrique) ainsi que la consommation (canicule).

Percentiles de risques physiques des portefeuilles d'États selon Beyond Ratings



source : Beyond Ratings/MAIF.

Beyond rating a évalué les risques climatiques physiques du portefeuille d'emprunts d'États géré en direct par les gestionnaires MAIF, ainsi que ceux des États présents dans les fonds dans lesquels MAIF a investi à travers son portefeuille de gestion déléguée. L'analyse couvre 100 % de ces investissements.

Les portefeuilles et le benchmark¹⁵ bénéficient d'une performance modérée. Les portefeuilles d'investissement MAIF sont mieux positionnés que le benchmark, ce dernier étant particulièrement exposé à l'Italie, dont le niveau de risque physique est supérieur à la moyenne.

13. MSCI All Country World Index : Indice représentatif des actions mondiales.
 14. L'indice obligataire regroupe toutes les entreprises que le groupe MAIF est susceptible de financer directement.
 15. Bloomberg Barclays Euro Govt 5-7 years.

Des labels, gages de confiance

MAIF a été le premier assureur français à lancer il y a dix ans une gamme de produits d'épargne intégralement responsables et solidaires. Ces produits sont reconnus par plusieurs labels répondant à des exigences particulières, qui renforcent les critères de sélection du groupe. Elle investit également ses actifs financiers dans des fonds labellisés.

394 M€

investis dans neuf fonds labellisés ISR par le groupe MAIF fin 2019.

Le label ISR

Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label ISR est attribué au terme d'une analyse multicritère menée par des organismes indépendants.

Les fonds labellisés respectent :

- des objectifs financiers et extra-financiers précisément définis et décrits aux investisseurs ;
- la prise en compte de critères extra-financiers dans la construction et la vie du portefeuille ;
- une méthodologie d'analyse et de notation des critères extra-financiers ;
- une démarche participative avec les entreprises dans lesquelles ils investissent ;
- une gestion transparente du fonds ;
- une mesure des impacts positifs de leur gestion sur le développement d'une économie durable.

Le label Finansol

Le label Finansol a été créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne proposés au grand public. Attribué par un comité d'experts indépendants issus de la société civile, il repose sur des critères de solidarité et de transparence. Il assure à l'épargnant qu'il contribue réellement au financement d'activités d'utilité sociale et/ou environnementale : l'accès à l'emploi, au logement, le soutien à l'agriculture biologique et aux énergies renouvelables, l'entrepreneuriat dans les pays en développement.

Le livret Épargne autrement MAIF, labellisé Finansol, permet de reverser 25 % des intérêts au Fonds solidaire MAIF, ainsi que, de manière optionnelle, 1 % des primes versées. Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire intègre des unités de compte labellisées ISR et Finansol. Par ailleurs, il participe à hauteur de 1 % du total de ses encours au financement de l'économie sociale et solidaire à travers le fonds dédié MAIF impact solidaire, qui bénéficie lui aussi du label Finansol.

49 M€

investis dans dans trois fonds bénéficiant du label Greenfin par le groupe MAIF au 31 décembre 2019.

Le label Greenfin

Label d'État lancé au moment de la COP 21, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement. La labellisation des fonds est assurée par des organismes tiers indépendants. Exigeante, elle évalue quatre critères :

- une part verte, qui doit être investie dans des activités vertes listées par le référentiel du label ;
- l'exclusion totale de la filière nucléaire et de l'exploration-production de combustibles fossiles, ainsi que l'exclusion partielle des centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES, de l'exploitation forestière non durable, de sociétés de distribution et de transport prestataires de clients des secteurs exclus... ;
- la veille active des controverses touchant les émetteurs du fonds sur les sujets ESG ;
- la mesure de l'impact environnemental effectif des investisseurs du fonds.

INVESTIR POUR UN MIEUX COMMUN

Dans l'ensemble de ses activités et engagements, MAIF recherche un impact positif, réel et tangible sur l'homme et la société, en ligne avec sa vision du monde et sa raison d'être. Ses investissements expriment ses convictions. Cette aspiration à un mieux commun irrigue progressivement tous ses actifs financiers, et les investissements du groupe s'orientent dès que possible vers un développement économique durable, articulant les facteurs environnementaux et sociaux en faveur d'une transition inclusive. La recherche permanente d'un impact positif nourrit la satisfaction des sociétaires et l'engagement des collaborateurs. Elle aboutira en 2020 à la définition de critères d'impact propres, qui déclineront précisément la mission MAIF dans l'ensemble de ses investissements.

03



La recherche d'un impact social

Pilier historique de l'économie sociale et solidaire, MAIF accorde une importance particulière à la dimension sociale de ses investissements. Son soutien va naturellement aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) et aux projets solidaires ou tournés vers un développement économique durable, plaçant l'homme au centre de leurs préoccupations. Les investissements MAIF répondant à des enjeux sociaux s'élèvent à près de 1,4 milliard d'euros au 31/12/2019.

Investissements à impact social

Les investissements à impact social du groupe MAIF s'élèvent à 136 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Ils illustrent son intervention concrète en faveur d'une société plus responsable par le soutien apporté à certaines activités et entreprises. Ce sont :

- des investissements dans l'économie sociale et solidaire : dans le cadre de son contrat Assurance vie Responsable et Solidaire, MAIF a créé le fonds dédié MAIF Impact Solidaire, géré par Mirova, qui investit le ratio solidaire du contrat Assurance vie Responsable et Solidaire. Le fonds a contribué à créer ou à consolider près de 36 000 emplois en France, à loger 1 721 familles en habitat social et 622 personnes âgées en Ehpad ;
- des investissements dans un fonds de microcrédit, qui finance 160 institutions de microfinance opérant dans 50 pays en développement en tant que pourvoyeur de prêts aux acteurs locaux. Au 31 décembre 2019, le fonds de microcrédit dans lequel MAIF a investi finançait l'activité de plus d'un million de micro-entrepreneurs, dont environ 50% de clients ruraux et 77% de clients femmes (source : BlueOrchard).

Par ailleurs, dans le cadre de ses investissements stratégiques (hors périmètre du présent rapport), le groupe MAIF a créé en 2013 la filiale MAIF Investissement Social et Solidaire, destinée à financer des entreprises de l'ESS à hauteur de 21 M€ au 31 décembre 2019.



Les investissements à impact sont faits avec l'intention de générer un impact social et/ou environnemental positif et mesurable en même temps qu'un retour financier.

Investissements à thématique sociale

MAIF a également déployé ses investissements vers des entreprises ou des projets apportant des solutions aux problématiques sociales :

- le vieillissement de la population et l'accueil des personnes âgées ou dépendantes ;
- le développement de résidences étudiantes et d'établissements scolaires, d'hôpitaux et de logements à loyer intermédiaire ;
- la création d'emplois, le bien-être au travail.

Ces investissements sont principalement mis en œuvre via des fonds thématiques actions, des obligations sociales, des fonds immobiliers et d'infrastructures.

Au 31 décembre 2019, le financement des entreprises et des projets à dimension sociale par le groupe MAIF s'élève à 508 millions d'euros.

Le soutien à l'économie locale

Parce qu'elle veut aller plus loin dans son rôle d'entreprise engagée face aux défis du monde contemporain et contribuer à promouvoir les initiatives locales et l'égalité des territoires, MAIF participe au financement des entreprises de taille intermédiaire et PME françaises et européennes. Elle soutient notamment, via ses investissements en dette privée et private equity, des entreprises n'ayant pas accès aux marchés financiers ou souhaitant diversifier leurs sources de financement pour mener à bien leur projet de développement. Au 31 décembre 2019, elle finance ces entreprises à hauteur de 742 M€.

Pour un progrès durable

Le groupe MAIF a créé en 2015 son fonds de capital innovation, MAIF Avenir. Il accompagne des start-up, dont l'ambition est de développer les services et technologies de demain au service d'un progrès individuel, collectif et durable : nouvelles solutions de mobilité, équipement connecté, bâtiment de demain, innovations RH, économie circulaire... C'est le premier fonds de capital-innovation devenu société à mission. Sa capacité d'investissement a été portée à 250 M€ en 2017.

Indicateurs sociaux

Selon les données fournies par Bloomberg, fournisseur d'informations économiques et financières, les entreprises financées directement par le groupe MAIF employaient en cumul plus de 20 millions de salariés au 31 décembre 2019, sur tous les continents. Bien entendu, l'intégralité de ces emplois ne saurait être attribuée aux seuls financements apportés par le groupe MAIF. Nous considérons cependant que les financements accordés ont un rôle clé dans

Au 31 décembre 2019, les investissements à dimension sociale du groupe représentent 6,9 % des actifs financiers du groupe MAIF. Ils sont répartis comme suit :

- 0,7 % d'investissements à impact social (économie sociale et solidaire et microcrédit) ;
- 2,5 % d'investissements dans des thématiques sociales ;
- 3,7 % d'investissements dans le financement de l'économie locale (PME et ETI françaises et européennes).

la pérennité des activités des organisations financées, et donc, des emplois qu'elles génèrent.

En moyenne, 38,8 % de ces salariés sont des femmes. On constate de grandes disparités entre les secteurs d'activité, avec des métiers fortement féminisés dans les domaines du commerce, de la santé et de la finance, nettement moins dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie et de la chimie.

La recherche d'un impact environnemental

En 2019, MAIF a porté sa réflexion sur la définition d'une stratégie climat, qui sera finalisée en 2020, afin de formuler objectifs et moyens et d'agir en faveur de la transition énergétique et écologique. Cette transition à impact positif sur l'environnement et l'organisation des sociétés se veut inclusive, génératrice d'emplois, de développement des territoires et d'équité sociale. Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, elle entend s'engager à mobiliser et accompagner les acteurs internes et externes (entreprises investies, gérants d'actifs) dans une démarche globale.

La part verte : une progression continue

Les investissements et projets écoresponsables participant à la transition énergétique et écologique constituent la part verte des actifs financiers. En l'absence de définition officielle au niveau international, le référentiel du label français Greenfin a listé les activités entrant dans ce

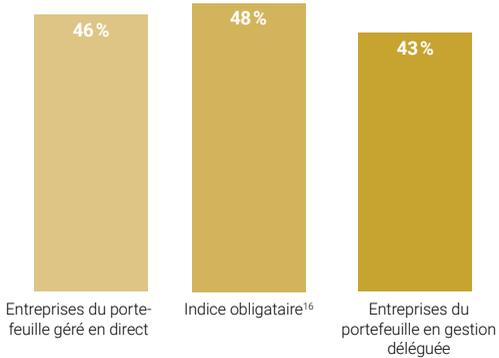


MAIF cherche à contribuer, en particulier par ses investissements, à une transition climatique inclusive, c'est-à-dire à la transformation progressive de son modèle de croissance vers plus de soutenabilité pour l'homme et son écosystème, à travers une véritable prise en compte des exigences de la cohésion sociale et, en particulier, des populations et des territoires les plus fragiles.

champ d'investissement. MAIF considère que seuls les projets exclusivement dédiés aux activités concourant à la transition énergétique et écologique, les immeubles labellisés depuis moins de cinq ans ou les entreprises réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans ces activités peuvent être comptabilisés dans la part verte de ses placements financiers. Elle s'est fixé un objectif de part verte en constante augmentation, pour atteindre 5% des investissements en 2020.

MAIF suit de près les travaux du groupe d'experts nommés par la Commission européenne pour définir au niveau européen quelles sont les activités qui contribuent à la transition énergétique et écologique («taxonomie»). L'objectif est dans un premier temps d'identifier les outils et les informations qui permettront de déterminer quels investissements répondent au cahier des charges européen en matière de financement de la transition énergétique. MAIF a franchi une première étape vers l'adoption de la taxonomie européenne (voir ci-contre) en évaluant l'exposition de son portefeuille d'entreprises (gestion directe et déléguée) aux activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la réglementation européenne à venir, avec l'aide de son prestataire S&P Trucost. Cette taxonomie étant encore en développement, ces premiers résultats sont incomplets, et n'intègrent pas encore les seuils de performance définis par la réglementation. Ils donnent cependant une première idée de l'importance que pourront avoir les secteurs d'activité couverts par la réglementation européenne dans les portefeuilles MAIF.

Part des investissements exposés à la taxonomie européenne actuellement disponible



Au 31 décembre 2019, le groupe MAIF a contribué à financer des projets ou des entreprises apportant des solutions à la transition énergétique et écologique à hauteur de 1 180 millions d'euros. C'est 238 millions de plus qu'en 2018. Il s'agit plus précisément de : - production/distribution d'énergie à partir de sources renouvelables ; - solutions visant à réduire les consommations d'énergie ou les rejets de gaz à effet de serre de l'immobilier ou de l'industrie ; - solutions visant à protéger les populations des conséquences du changement climatique. Ces investissements représentent environ 5,9% des actifs financiers totaux du groupe. Ils sont répartis comme suit : - 661 millions d'euros en actifs immobiliers bénéficiant d'un label environnemental ; - 271 millions d'euros directement investis en obligations vertes, dédiées au financement de projets visant à mettre en œuvre la transition énergétique et écologique. Le montant des investissements directs du groupe MAIF dans des obligations vertes a augmenté de 46% en 2019 par rapport à 2018 ; - 169 millions d'euros investis dans des infrastructures en lien avec les énergies issues de sources renouvelables (production ou distribution de cette énergie) ; - 78 millions d'euros investis dans des entreprises qui réalisent l'essentiel de leur activité grâce à des solutions en faveur de la transition énergétique et écologique.

16. L'indice obligatoire regroupe toutes les entreprises que le groupe MAIF est susceptible de financer directement.

50%

des fonds dans lesquels le groupe MAIF a investi financent au moins un actif qui contribue à la transition énergétique et écologique en 2019.

24%

des fonds dans lesquels le groupe MAIF a investi se sont fixés des objectifs d'investissement précis dans la transition énergétique et écologique en 2019.

Fonds Eiffel Energy Transition - Développeur d'énergie renouvelable. Aux côtés de la Banque européenne d'investissement et de l'Ademe, MAIF a été l'un des premiers acteurs institutionnels à accompagner, en 2017, la création du fonds Eiffel Energy Transition. Il en a été le principal souscripteur privé, avec un investissement de 40 M€ dans le fonds. Émanation d'Eiffel Investment Group, gérant plus de 2 milliards d'euros d'actifs et spécialisé dans le financement des entreprises et le secteur de la transition énergétique, ce fonds est venu répondre aux besoins très concrets des développeurs d'énergie renouvelable (solaire, éolien, biomasse, biogaz, hydroélectricité...) de type PME et ETI. Dans l'attente des financements long terme apportés par les banques, le fonds leur offre des solutions de financement relais, permettant de lancer plus rapidement les projets. «La part de l'énergie renouvelable doit augmenter, mais encore faut-il que les acteurs du secteur accèdent aux financements qui leur permettent d'exister, explique Pierre-Antoine Machelon, gérant du fonds Eiffel Energy Transition. Nous intervenons pour que le développeur puisse avoir de l'argent disponible au moment de la construction du parc, et développer ainsi plusieurs projets plutôt qu'un seul. L'objectif est clairement d'accélérer la transition énergétique en France et en Europe.» Les équipes d'Eiffel vont sur le terrain à la rencontre des entrepreneurs et de leurs besoins. Ce sont des gestionnaires de projets, de petites structures dynamiques, souvent familiales, comptant de 20 à quelques centaines de salariés. MAIF prend part au comité des investisseurs qui examine plusieurs fois par an les projets et la situation des marchés. Depuis sa création, Eiffel Energy Transition a réalisé 100 transactions pour financer 1300 projets auprès d'une cinquantaine de développeurs. Les trois quarts d'entre eux relèvent de l'énergie solaire, devant l'éolien et l'hydroélectrique. La dynamique ne se dément pas. «Nous avons démarré en 2017 avec un fonds à 200 millions d'euros, mais on s'est vite aperçus que ce n'était pas assez, se félicite Pierre-Antoine Machelon. Cette première année, le fonds a financé 10% des nouvelles capacités solaires en France ! À ce jour, nous avons investi ou réinvesti 700 millions d'euros, et déployé plus de 1 GW de capacité de production en énergie renouvelable, soit l'équivalent de la consommation électrique d'un million de foyers». C'est aussi un million de tonnes de CO2 évité, et près de 3 000 emplois permanents ou temporaires créés.

Vers une trajectoire de réchauffement inférieure à + 2° C

En 2019, MAIF a missionné les agences spécialisées Beyond Ratings et S&P Trucost afin d'étudier l'alignement de ses investissements avec les objectifs pris à l'occasion de l'Accord de Paris en 2015, et notamment la limitation du réchauffement climatique sous la barre des + 2° C, et au plus proche de + 1,5° C¹⁷. Ces deux études comparent les trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre, annoncées par les entreprises et par les États, aux trajectoires prévues par les scénarios de réchauffement climatique élaborés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et l'Agence interna-

tionale de l'énergie (AIE). L'analyse a couvert les entreprises et les États directement financés par le groupe MAIF, ainsi que les entreprises et les États présents dans les fonds du portefeuille en gestion déléguée pour lesquels des informations étaient disponibles, soit 64 % des investissements du groupe MAIF. Il apparaît les investissements réalisés dans des entreprises pourraient être alignés avec les objectifs de maintien du réchauffement climatique sous 2° C, quand le financement des États induirait un réchauffement estimé à 2,3° C.

Acteurs étudiés	Prestataires	Réchauffement induit par les portefeuilles	Taux de couverture des portefeuilles
Entreprises (portefeuille géré en direct)	S&P Trucost	Inférieur à 1,75° C	56 %
Entreprises (fonds du portefeuille en gestion déléguée)	S&P Trucost	Supérieur à 3° C	62 %
États (portefeuille géré en direct)	Beyond Ratings	Estimé à 2,2° C	100 %
États (fonds du portefeuille en gestion déléguée)	Beyond Ratings	Estimé à 3,2° C	99,5 %

L'alignement du portefeuille d'entreprises avec un réchauffement climatique inférieur à + 1,75° C est principalement dû à la présence dans le portefeuille de producteurs d'électricité, dont les stratégies de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre sont alignées avec les attentes de l'AIE. Au contraire, l'important effet de réchauffement des entreprises présentes dans les fonds du portefeuille en gestion déléguée s'explique par la présence dans ce portefeuille de compagnies pétrolières et d'entreprises des secteurs des services aux collectivités et des matériaux, qui n'avaient pas encore défini de stratégie pertinente de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre en 2019.

Pour les portefeuilles souverains, la proximité du portefeuille géré en direct avec l'objectif de limitation du réchauffement climatique à + 2° C s'explique par la place importante qu'occupe la France dans ce portefeuille, tandis que le portefeuille en gestion déléguée investit dans une plus grande diversité de pays.

17. Entre l'ère pré-industrielle et 2100.

Précisions méthodologiques

L'estimation du réchauffement climatique induit par les États, régions et assimilés est réalisée par Beyond Ratings à partir des contributions à l'Accord de Paris déterminées par chaque pays. Ces contributions sont comparées aux réductions attendues par les scientifiques d'ici 2030 pour maintenir le réchauffement climatique sous 1,5° C ou 2° C. Le réchauffement climatique induit par les entreprises a été estimé par S&P Trucost en comparant les trajectoires de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et scope 2)¹⁸ annoncées par les entreprises avec les réductions attendues à moyen terme par les scénarios de limitation du réchauffement climatique sous 1,75° C, 2° C et 3° C du GIEC et de l'AIE.

18. Il s'agit des émissions de gaz à effet de serre provenant du matériel appartenant aux entreprises (scope 1), ainsi que des émissions issues des procédés ayant permis de fabriquer l'électricité, la chaleur ou la vapeur utilisée par les entreprises (scope 2). Les gaz à effet de serre émis par les fournisseurs des entreprises (scope 3 amont), leurs circuits de distribution ou les clients lors de l'utilisation des produits ou services (scope 3 aval) ne sont pas couverts par cette analyse.

L'ENGAGEMENT RESPONSABLE, PILIER DE L'ASSURANCE VIE MAIF

Produit phare de l'épargne MAIF, le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire (ARS) exprime les engagements pris par le groupe en matière d'investissement durable, et répond à la forte attente de sociétaires désireux de donner du sens à leur épargne. Pour que ces derniers puissent compter sur des placements performants tout en ayant un impact positif sur la société, MAIF recherche des investissements à la fois sûrs et éthiques, favorables à l'emploi, à l'inclusion, à la transition écologique. En finançant un monde plus durable, elle contribue à maîtriser le niveau de risque des placements, et donc à améliorer leur résultat.

04



Des critères extra-financiers prépondérants

Dans le fonds en euros du contrat Assurance vie Responsable et Solidaire comme dans son offre d'unités de compte, la stricte application des critères de sélection ESG et Climat MAIF oriente les placements vers des investissements prioritairement responsables et, pour certains, solidaires. Le respect de la vie humaine, une croissance équitable, le contrôle de la corruption et la sécurité des citoyens sont les filtres de tout investissement dans les dettes souveraines. Les activités ayant un impact négatif sur la vie humaine ou l'environnement (tabac, armement, charbon thermique) sont exclues des investissements directs du fonds en euros dans des entreprises.

Le fonds en euros

79%

des placements sont directement investis dans de la dette émise par des États ou par des entreprises choisis par les gestionnaires d'actifs MAIF, avec la participation active des analystes ISR, suivant la procédure d'analyse extra-financière détaillée dans le présent rapport.

21%

des placements sont confiés à des sociétés de gestion afin de diversifier les investissements. Ces sociétés de gestion sont toutes interrogées sur leur capacité et leur volonté d'intégrer des critères extra-financiers et/ou climat dans leurs investissements, conformément à l'engagement du groupe MAIF en faveur de l'investissement responsable.

Avant d'investir, MAIF évalue systématiquement la façon dont les entreprises dans lesquelles elle investit ou les fonds qu'elle sélectionne prennent en considération les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance. Au 31 décembre 2019, 88 % des investissements réalisés pour le fonds en euros d'Assurance vie Responsable et Solidaire répondent à ses exigences.

Les unités de compte

Au 31 décembre 2019, le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire propose dix unités de compte, dont trois bénéficient d'un label garant de la démarche d'investissement socialement responsable mise en œuvre par ces fonds. Une unité de compte bénéficie également du label Finansol, qui garantit une part d'investissement solidaire. Début 2020, cette offre s'est enrichie de trois nouvelles unités de compte ISR.



Les unités de compte disposant d'un label ISR représentent 44 % du total des encours des unités de compte souscrits par les adhérents du contrat, dont 35 % correspondent aux critères de la loi Pacte (label ISR France et label Finansol)¹⁹.

¹⁹. Sur les unités de compte souscrites au titre du contrat Assurance vie Responsable et Solidaire

Pour l'emploi, la santé et l'inclusion : des placements à dimension sociale

25

millions d'euros d'épargne sont fléchés vers des associations et des entreprises exerçant une activité reconnue dans les secteurs de l'économie sociale et solidaire.

Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire finance des entreprises de l'économie sociale et solidaire à hauteur de 1 % minimum de l'épargne versée.

L'unité de compte Insertion Emplois Dynamique finance les grandes entreprises créatrices d'emplois en France. Les entreprises présentes dans le fonds ont en moyenne augmenté leurs effectifs de 8,8 % sur la période 2015-2018, alors que dans le même temps, les effectifs des entreprises du CAC 40 ont progressé de 3,5 %. Le fonds accompagne par ailleurs le développement de l'économie sociale et solidaire en lui consacrant une partie de ses investissements. En 2019, il a ainsi participé à la création ou la consolidation de près de 9 000 emplois, à l'intention notamment de personnes en insertion ou en situation de handicap.

sources : Mirova et France Active

Zoom sur l'unité de compte MAIF Impact Social - Fléchage vers l'humain

Une transition énergétique réussie s'appuie également sur une transition sociale juste, mais cette dimension apparaît comme le parent pauvre de l'approche extra-financière et du développement durable. Fort de ce constat, le fonds MAIF Impact Social a fait le choix d'investir dans une croissance vertueuse et soucieuse de l'humain. MAIF et OFI Asset Management, l'un des leaders de la gestion ISR du marché français, se sont rejoins sur ces valeurs. MAIF Impact Social permet aux sociétaires de placer leur épargne dans des entreprises dûment sélectionnées pour leur engagement tangible au service du progrès social.

« En visant un double objectif de performance financière et d'impact social, MAIF Impact Social s'aligne sur certaines thématiques des objectifs de développement durable définies par les Nations unies, explique Béryll Bouvier Di Nota, gérante du fonds chez OFI AM. Nous avons mis en place notre propre analyse multidimensionnelle, qui nous permet de sélectionner les entreprises répondant à des critères précis. Nous leur appliquons un filtre ESG et calculons leur score d'impact social, lequel s'appuie sur cinq piliers : l'intention et la mission, la qualité des conditions de travail, le progrès social, le partage de la valeur ajoutée, l'inclusion sociale. » Ces problématiques, alimentées par les crises

sociale et sanitaire récentes, sont au cœur de l'actualité et pointent les défis majeurs de l'égalité des chances, de l'accès à l'emploi, à la formation, au digital, de la répartition de la valeur, de la transparence fiscale, des risques de la mondialisation et de la délocalisation.

« La loi Pacte a développé en France la démarche d'entreprise à mission, y compris pour de petites sociétés, poursuit Béryll Bouvier Di Nota. La mission traduit l'engagement social et se décline dans la stratégie de développement. L'entreprise est elle-même un projet. Dans notre analyse, nous regardons de près la cohérence entre l'ambition sociale de la société et la gestion effective de ses capitaux et de ses ressources. On se pose en actionnaire de long terme et engagé, exigeant sur la transparence des chiffres et les choix d'entreprise. »

Les premiers résultats du portefeuille indiquent que le fonds a créé plus d'emplois que son indice de référence. Plus de la moitié des 42 valeurs retenues ont une intention ou une mission forte ou annoncée. Le fonds vise une bonne rentabilité, les entreprises à impact social se distinguant par de bonnes pratiques et ayant un potentiel de meilleures performances sur le long terme.

Pour la transition énergétique et la planète : des placements à impact environnemental

547

millions d'euros investis dans la transition énergétique grâce à l'épargne collectée sur les contrats d'assurance vie MAIF.

Des solutions d'énergies renouvelables ou d'efficacité énergétique favorisant la transition énergétique et écologique sont financées à hauteur de 4,5% des investissements du fonds en euros. Il s'agit par exemple de projets photovoltaïques en France et en Europe, ou d'immeubles ayant obtenu un label environnemental.

Les activités à impact négatif sur la transition énergétique (exploration et production de pétrole, de gaz naturel et de charbon, ou « part brune ») ne représentent que 1,9% des investissements du fonds en euros.

Les investissements réalisés pour le fonds en euros du contrat Assurance vie Responsable et Solidaire ont financé l'émission de 73 kg de CO₂ par millier d'euros investi. Cela représente la quantité moyenne de CO₂ émise par un français pour parcourir 380 km en voiture. De même, les unités de compte proposées dans le cadre du contrat ARS ont financé un total de 105 kg de CO₂ par millier d'euros investi, soit l'équivalent d'un trajet de 550 km en voiture.

Source : www.ademe.fr



Selon l'analyse prospective réalisée par S&P Trucost et Beyond Ratings pour estimer l'alignement du fonds euros avec la trajectoire définie lors de l'Accord de Paris, les entreprises financées par le fonds en euros d'ARS projettent un monde à + 1,75° C et les États, un monde à + 2,2° C²⁰.



Au 31 décembre 2019, 5,5% de l'épargne placée dans les unités de compte du contrat ARS finançait des entreprises proposant des solutions en faveur de la transition énergétique et écologique, à travers notamment les fonds ISR Triodos Global Equities Impact Fund et Insertion Emplois Dynamique.



L'unité de compte Insertion Emplois Dynamique finance des entreprises dont les émissions de gaz à effet de serre réalisées ou évitées permettent de limiter le réchauffement climatique à 1,5° C²¹.

20. L'analyse a été réalisée sur 69% des investissements du fonds en euros, selon la méthode décrite en page 51.

21. Ce chiffre est calculé selon la composition du fonds et la méthode choisie par la société de gestion au 31 décembre 2019. Il est susceptible d'évoluer en fonction des décisions de gestion, la société de gestion n'ayant pris aucun engagement officiel sur cet indicateur. Il est indiqué dans le reporting mensuel du fonds, disponible à l'adresse suivante : http://sdu.am.natixis.com/Document.aspx?langue=FR&aliascategorie=reporting_mensuel_n&codeisin=FR0000970873



Table de correspondance

À travers le présent rapport, MAIF souhaite répondre aux interrogations de ses parties prenantes, et en particulier de ses sociétaires, du régulateur et des acteurs de l'investissement socialement responsable en France. Ainsi, les tables de correspondance ci-dessous ont été préparées afin d'en faciliter la lecture et la recherche des informations qui y sont mentionnées. Elles font le lien entre les informations contenues dans ce rapport ESG Climat et les informations attendues par le régulateur dans le décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015, en application du VI de l'article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, ainsi que les éléments mis en avant par les experts de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), créée par le G20 lors de la COP 21, pour définir des recommandations en matière de transparence des entreprises sur les sujets en lien avec le climat.

Correspondance entre le décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 en application du VI de l'article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et le rapport ESG Climat 2019		
Présentation de la démarche générale de l'entité	1. Prise en compte de critères ESG et climat dans la politique d'investissement et/ou de gestion des risques	Chapitres I.2 et I.3, II.1, II.2 et II.3
	2. Moyens d'information des souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur l'existence de ces critères	Chapitre I.2
	3. Adhésion à une charte, code, initiative ou obtention d'un label en lien avec la prise en compte des critères ESG ou climat	Chapitre II.4
	4. Procédure d'identification des risques ESG et climat	Chapitres II.1 et II.2
Analyse mise en œuvre	1. Critères ESG, risques associés au changement climatique, contribution de ces critères à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique	Chapitres II et III.2
	2. Informations utilisées pour l'analyse ESG et climat	Chapitre II
	3. Méthodologie et résultats de l'analyse, éléments permettant d'apprécier l'exposition de l'entité aux risques associés au changement climatique et sa contribution aux objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique	Chapitres II et III.2
Réactions/changements effectués suite à l'analyse	1. Intégration dans la politique d'investissement, cohérence avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique, cibles indicatives, conséquences sur les décisions d'investissement ou d'engagement	Chapitres I.1, I.3, II.1 et II.3
	2. Politiques d'engagement vis-à-vis des émetteurs et des sociétés de gestion	Chapitre I.3

Correspondance entre les recommandations de la <i>Task Force on climate-related Financial Disclosures</i> et le rapport ESG Climat 2019		
Gouvernance	Supervision par le conseil d'administration contrôle exercé par le conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au climat	Chapitres I.2 et II.1
	Rôle de la direction : rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat	Chapitre I.2 et II.1
Stratégie	Identifier les risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long terme	Chapitres I.3 et III.2
	Impact des risques et opportunités liés au climat sur la stratégie d'investissement	Chapitres I.1 et II
	Résilience de la stratégie d'investissement, en considérant différents scénarii climatiques, y compris un scénario 2° C ou inférieur	Chapitre II.3
Gestion des risques	Évaluer les risques : processus pour identifier et évaluer les risques liés au climat	Chapitre II
	Processus de gestion des risques liés au climat	Chapitres II.1 et II.2
	Intégrer les risques : comment les risques liés au climat sont intégrés aux processus de gestion des risques	Chapitre II.3
Indicateurs et objectifs	Indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au climat	Chapitres II.2 et II.3
	Mesure des émissions de gaz à effet de serre : informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et risques y afférant dans le cadre des scopes 1 et 2 et, le cas échéant, du scope 3	Chapitre II.3
	Objectifs fixés pour gérer les risques et opportunités liés au climat, ainsi que les résultats atteints dans la poursuite de ces objectifs	Chapitres I.1, II.2 et II.3

Glossaire

Actif financier

Un actif financier est un titre ou un contrat, la plupart du temps transmissible et négociable, qui confère à son détenteur des revenus ou un gain en capital.

AIE

L'agence internationale de l'énergie est une organisation internationale créée par l'OCDE afin de garantir une énergie fiable, abordable et non polluante pour ses 30 pays membres et au-delà. Les principaux domaines de recherche sont la sécurité énergétique, le développement économique, la sensibilisation à l'environnement sur un périmètre mondial.

Classe d'actifs

Typologie d'actifs financiers (obligations, actions...).

Empreinte carbone (ou bilan d'émission de gaz à effet de serre)

Évaluation du volume total de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère sur une année par les activités d'une organisation, exprimé en équivalent tonnes de dioxyde de carbone.

Engagement actionnarial (ou activisme actionnarial)

Désigne le fait, pour un investisseur, de prendre position sur des enjeux extra-financiers (environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance) et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée. Ces exigences sont formulées via une démarche structurée comprenant un dialogue direct avec l'entreprise et un suivi sur le long terme. Pour en savoir plus : <http://www.novethic.fr/lexique/detail/engagement-actionnarial.html>

ESG (environnement, social, gouvernance)

Sigle utilisé par la communauté financière pour désigner les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière.

- Le critère environnemental tient compte de la gestion des déchets, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la prévention des risques environnementaux.
- Le critère social prend en compte la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés, la chaîne de sous-traitance et le dialogue social.
- Le critère de gouvernance vérifie l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.

Extra-financier

Voir ESG.

FFA (Fédération française de l'assurance)

Rassemblement des entreprises d'assurance et de réassurance opérant en France, soit 280 sociétés représentant plus de 99 % du marché.

Fonds d'investissement

Véhicule permettant d'investir des actifs financiers dans des sociétés ou projets sélectionnés.

Fonds solidaire

Fonds d'investissement dont l'encours ou les revenus sont destinés, pour tout ou partie, à financer des activités solidaires de petites entreprises, PME ou associations.

GES (gaz à effet de serre)

Les gaz à effet de serre généralement pris en compte dans les empreintes ou bilans carbone sont les six gaz identifiés comme tels dans le protocole de Kyoto, à savoir :

- le dioxyde de carbone (CO₂) ;
- le méthane (CH₄) ;
- l'oxyde nitreux (N₂O) ;
- les hydrofluorocarbones (HFC) ;
- les hydrocarbures perfluorés (PFC) ;
- l'hexafluorure de soufre (CF₆).

Gestion directe

Comme de nombreux autres investisseurs institutionnels, le groupe MAIF dispose en interne d'une équipe de gestionnaires et d'analystes d'actifs financiers. Cette structure lui permet de prêter directement sur les marchés financiers des fonds à des entreprises ou des États ou assimilés (régions, agences supranationales). Ainsi, on parle de gestion en direct, car ce sont les équipes MAIF qui choisissent elles-mêmes les sociétés qu'elles acceptent de financer grâce à de la dette, et la MAIF est directement référencée comme un créancier de ces sociétés, au contraire de la gestion déléguée (décrite ci-après).

Gestion déléguée

Comme son nom l'indique, la gestion déléguée permet à un investisseur de confier la gestion de tout ou partie de ses placements financiers à une société de gestion.

Investisseur institutionnel

Un investisseur institutionnel est un organisme collecteur d'épargne. Il peut s'agir d'une banque, d'une compagnie d'assurance, d'un fonds de pension ou d'une caisse de retraite. L'investisseur institutionnel ne détient pas réellement l'argent qu'il place : il agit au nom de ses clients et souscripteurs, par le biais des contrats qu'ils ont souscrit.

Investissements en infrastructures

Les investissements dans des fonds d'infrastructures du groupe MAIF financent à la fois des infrastructures bâtementaires (bâtiments publics d'enseignement, de soins, maisons d'insertion...), des réseaux de mobilité (réseaux ferrés, routes, ports...) ou de transmission (réseaux câblés, relais, serveurs...) et des infrastructures en lien avec le stockage et la production d'énergie.

ISR (investissement socialement responsable)

Il consiste à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à la gestion financière.

Obligations (d'entreprises ou d'États)

Une obligation est un titre de créance émis sur les marchés financiers.

Pacte mondial des Nations-Unies (en anglais : UN Global Compact)

Initiative lancée en 2000 par les Nations Unies. Elle vise à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable, articulée autour de dix principes universellement reconnus : droits de l'homme, normes internationales du travail, respect de l'environnement et lutte contre la corruption.

Part brune

À l'heure actuelle il n'existe aucune définition officielle de ce qu'est un investissement exposé aux risques liés à la transition énergétique. Dès lors, la MAIF a choisi d'intégrer dans sa part brune les entreprises impliquées dans l'extraction ou la production d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz), ainsi que les infrastructures exploitant des énergies fossiles.

Part verte

Investissements finançant des activités entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique. La MAIF s'appuie sur le référentiel du label français Transition énergétique et écologique pour le climat (ou TEEC) pour identifier les investissements qui la composent.

Participations stratégiques

Investissements de long terme au capital d'une entreprise.

RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise ou responsabilité sociale et environnementale)

Pour la MAIF, la RSE est la déclinaison des principes du développement durable dans les entreprises. C'est la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement.

Transition énergétique et écologique

La transition énergétique désigne le passage d'un système énergétique reposant essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles, épuisables et émettrices de gaz à effet de serre (pétrole, charbon, gaz), vers des outils et techniques donnant la part belle aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. La transition écologique, quant à elle, vise la minimisation des impacts de l'activité humaine sur l'environnement à travers l'agriculture, le recyclage...

UN PRI (principes pour l'investissement responsable des Nations unies)

lancés en 2006 par les Nations unies, ils incitent les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans la gestion de leur portefeuille, sur la base du volontariat. Les investisseurs qui s'engagent à les respecter doivent :

1. prendre en compte les questions ESG dans leurs processus de décisions en matière d'investissement ;
2. prendre en compte les questions ESG dans leur politique et leurs pratiques d'actionnaires ;
3. demander aux sociétés dans lesquelles ils investissent de publier des rapports sur leurs pratiques ESG ;
4. favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs ;
5. travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité ;
6. Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI.

MAIF.FR

Retrouvez-nous aussi sur   

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 200 avenue Salvador-Allende
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.

FILIA-MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort 341 672 681
200 avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9

MAIF VIE - Société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort 330 432 782
Le Pavois - 50 avenue Salvador-Allende - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9

ALTIMA ASSURANCES - Société anonyme au capital de 26 965 400 € entièrement libéré
RCS Niort 431 942 838 - 275 rue du Stade - 79180 Chauray
Entreprises régies par le code des assurances.

07/2020 - Réalisation Studio de création MAIF.

Crédits photos : Westend61/GettyImages, Chloé Vollmer-Lo/MAIF, Oleh Slobodeniuk/GettyImages,
Lucy Lambreix/GettyImages, Adeline Trevor/GettyImages, Westend61/GettyImages,
Hinterhaus Productions/GettyImages, Tonywestphoto/GettyImages.

